

L'EXPERIENCE MONETAIRE ALGERIENNE... DU SATELLISME A L'INDEPENDANCE MONETAIRE

par Pierre PASCALLON

* Nous avons commencé dans le numéro précédent * l'étude du satellisme monétaire de l'Algérie avant l'indépendance. On a pu dégager une première liaison pour l'Algérie d'avant 1962 entre la structure économique et la structure du système monétaire. On poursuit l'analyse en s'attachant désormais aux rapports qui existent entre la structure économique et la structure de la masse monétaire et du crédit.

2ème SOUS-PARTIE

Structure économique et structure de la masse monétaire et du crédit.

On va s'efforcer ici encore de montrer comment la structure économique dominée et dualiste de l'Algérie avant l'indépendance se reflète tant dans la structure des disponibilités monétaires et de leurs contreparties que dans la structure proprement dite des crédits : Examinons successivement ces deux « manifestations monétaires du sous-développement » (1).

Chapitre 1

Economie dominée et dualiste et structure des disponibilités monétaires et de leurs contreparties

Il y a, écrit Alexandre Chabert, « dépendance des phénomènes monétaires par rapport au milieu et à la structure économique des pays où ils se produisent » (2). On peut vérifier ce jugement de l'auteur en étudiant tour à tour les disponibilités monétaires et les

* Voir Revue Algérienne 1969 n° 3.

(1) G. LEDUC : Economie du développement. Les cours de droit 1961-1962, p. 154.

(2) A. CHABERT : Structure économique et théorie monétaire. Essai sur le comportement monétaire dans les pays sous-développés A. COLIN, 1956, p. 114.

De façon plus générale cf. : Ismaïl-Sabri ABDALLAH : Monnaie et structure économique. Essai sur le rôle des conditions de structure dans la détermination de la valeur de la monnaie. Librairie de Medicis, Paris 1954.

contreparties de ces disponibilités pour l'Algérie d'avant l'indépendance. La période de référence choisie sera les dix dernières années avant 1962, période tout naturellement retenue parce que l'on dispose pour ces années là des statistiques du Conseil Algérien du Crédit.

Section 1

Les disponibilités monétaires

L'examen de la structure des disponibilités monétaires, aussi bien *quantitativement* que *qualitativement*, va nous conduire à mettre en évidence les traits caractéristiques de l'économie algérienne sous-développée d'avant 1962.

Paragraphe 1

La structure quantitative des disponibilités monétaires

Que l'on s'attache au *niveau* des disponibilités monétaires ou à leur *évolution*, tout reflète et conforte la structure économique.

A) Structure économique et niveau des disponibilités monétaires

Trois thèmes étroitement liés vont nous permettre d'approfondir les relations qui existent entre la structure économique et le niveau des disponibilités monétaires.

1) *Niveau des disponibilités monétaires et niveau de développement* : le volume global de la masse monétaire algérienne traduit assez bien la dimension économique de ce pays. Il n'est pour s'en persuader que de jeter un regard sur les disponibilités monétaires en Algérie et dans d'autres pays de la zone franc (1) (cf Tableau n° 1).

(1) Une première documentation d'ensemble sur la monnaie et le crédit dans les territoires d'Outre Mer est due au service des statistiques du Ministère de la France d'Outre Mer. Documents et statistiques N° IV, 1950.

**Tableau n° 1 : La masse monétaire en Algérie et dans certains pays
de la zone franc pour quelques années de référence (en milliards de NF)**

PAYS	1950	1954	1959	1960	1961	1962
FRANCE	32,40	52,66	83,92	95,79	110,63	130,70
ALGERIE	1,404	2,438	6,083	5,942	5,742	4,116
MAROC	1,069	1,950	2,461 a	2,921	3,129	3,540
TUNISIE	0,413	0,640	82,1 b	95,2	102,9	113,7
AFRIQUE DE L'OUEST (ex-AOF)	0,642	1,130	1,700	1,917	1,814 c	1,890
AFRIQUE EQUATORIALE (ex-AEF)	0,224	0,468	0,374 d	0,422	0,465	0,500
MADAGASCAR	0,192	0,307	0,443	0,453	0,476 e	0,532
NOTES a) milliards dirhams b) milliards dinars c) Mali exclu à partir de 1961 d) à l'exclusion du Cameroun e) Comores exclues à partir de 1961			SOURCES : Différents rapports de la zone franc.			

— Que constate-t-on ? On est frappé du déséquilibre existant entre la circulation monétaire française et celle des autres pays de la zone franc, Algérie en particulier. C'est ainsi qu'en 1962, la première représente à elle seule plus de dix fois la somme de toutes les autres : le schéma suivant permet de bien illustrer ces différences de « poids » (1) (schéma n° 2).

Schéma n° 2

Echelle		FRANCE	ALGERIE	MAROC	TUNISIE	AUTRES PAYS
1 Milliard de F. 1963						

On peut rendre la signification de cette constatation encore plus apparente en comparant les disponibilités monétaires aux chiffres de la population. Pour l'année 1962, on obtient le tableau suivant des disponibilités monétaires par tête (cf tableau n° 3).

Tableau n° 3 : Disponibilités monétaires par tête en Algérie
et dans certains pays de la zone franc en 1962

Pays de la zone franc	Masse monétaire (millions de NF)	Population (Millions)	Disponibilités par tête (francs)
1) FRANCE	130.700	48,133	2.710
2) ALGERIE	4.116	10,779	380
3) TUNISIE ^a	1.337	4,160	320
4) MAROC ^b	3.454	12,500	276
5) AFRIQUE OCCIDENTALE ^c	1.890	18,260	103
6) CAMEROUN	416	4,095	101
7) MADAGASCAR	532	5,650	94
8) AFRIQUE EQUATORIALE ^d	500	5,400	93
a : 1 dinar = 11,7549 francs			
b : 1 dirham = 0,9756 francs			
c : Côte d'Ivoire, Dahomey, Haute Volta, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo			
d : RCA, Congo, Gabon, Tchad.			
Source : La zone franc en 1962			

(1) Schéma d'après les données de l'année 1960. (Cf. M. SAINT-MARC : Zone franc et décolonisation. Sedes 1964. p. 212).

— En d'autres termes, cela signifie que pendant que le Français manipulait 2.710 francs, le Gabonais ou le Congolais ne disposait que de 93 francs et l'Algérien, le moins dépourvu de la zone - France non comprise -, de 380 francs. La « masse monétaire est donc très réduite par rapport au nombre d'habitants » (1) dans tous ces pays à l'exception de la France. Par ailleurs, « les disponibilités monétaires totales rapportées au nombre d'habitants ou au produit intérieur brut font apparaître un coefficient un peu plus élevé en Algérie » (2) que dans les autres pays Africains de la zone et en particulier que dans les autres nations du Maghreb. Il semble bien ainsi que cette hiérarchie des disponibilités monétaires reflète assez fidèlement la hiérarchie économique des pays considérés (3).

Comme l'écrit le professeur Gaston Leduc, « on se fait ainsi une idée assez nette de l'importance économique de l'Outre-Mer par rapport à celle de la Métropole » (4). Encore que, à notre sens, il ne faille pas tirer de conclusions trop hâtives et trop abruptes de ces rapprochements. Car s'il semble possible de dire que les disparités de niveaux de développement trouvent un prolongement obligé dans les disparités des niveaux des disponibilités monétaires, il nous paraît plus hasardeux de soutenir comme le fait Jacques Garelo (5) que les disparités des niveaux des disponibilités monétaires sont beaucoup plus accentuées que les disparités des niveaux de développement. Pour étayer cette affirmation, l'auteur compare la distribution des grandeurs des disponibilités par tête à celle des revenus par tête. Le tableau n° 4 nous donne le revenu par tête pour l'Algérie et les pays de la zone franc considérés tandis que les graphiques 1 et 2 représentent les deux distributions.

(1) Luc Bourcier DE CARBON : Les rapports monétaires des Métropoles et des pays d'Outre-Mer. Cahiers de l'ISEA. Série A, n° II, Mai 1959, p. 4.

(2) A. TIANO : Le Maghreb entre les mythes. PUF 1967, p. 495.

(3) Pour des observations voisines sur les rapports entre niveau de développement et volume de la masse monétaire, cf. A. CHABERT : Structure économique et théorie monétaire. Librairie Armand Colin 1956, pp. 111 et 112.

(4) G. LEDUC : Economie des pays d'Outre-Mer : Problèmes monétaires et bancaires dans les pays d'Outre-Mer. Les nouvelles institues. CUJAS 1955 1956, p. 123.

(5) Cf. J. GARELLO : Diffusion du développement et demande effective. Thèse. Aix-en-Provence 1964, pp. 359 et sv.

**Tableau n° 4 : Revenu national par habitant en Algérie
et dans certains pays de la zone franc en 1961 (en francs)**

France	5.500
Algérie	1.400
Tunisie	800
Maroc	750
Afrique Occidentale	450
Cameroun	430
Madagascar	375
Afrique Equatoriale	270

Sources → Pour la France : Rapport de la Commission des Comptes de la Nation 1962. Statistiques et Etudes financières 1963.

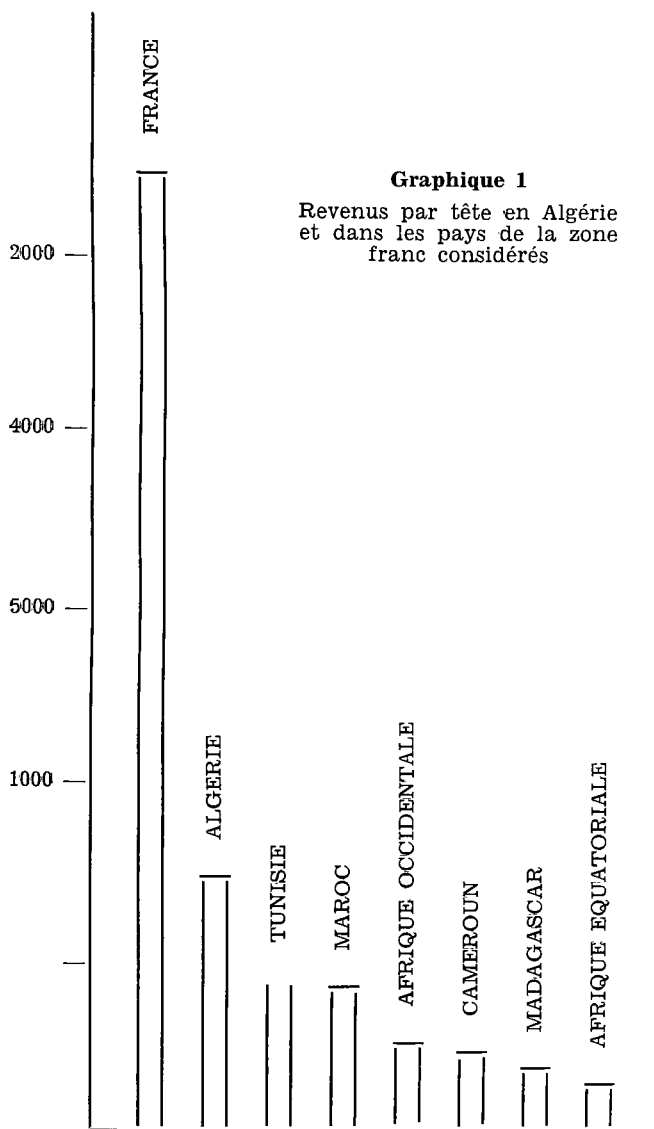
→ Pour les pays Africains : Agence Internationale pour le Développement (A.I.D.) : Revenu National des Africains en 1961.

Les dissemblances sont apparentes : l'écart des disponibilités monétaires entre la France et les autres pays de la zone franc - Algérie en particulier - est plus considérable que celui des revenus : « Il semble donc acquis, conclut Jacques Garelo, que la faiblesse des disponibilités monétaires soit établie aussi bien en valeur relative qu'en valeur absolue. On peut, dans ces conditions parler d'une véritable anémie de la circulation monétaire autonome originale » (1). En réalité, l'analyse de l'auteur, bien qu'intéressante, reste encore trop globale. « Il ne faut pas oublier en effet que l'importance des secteurs monétaires dans les diverses économies territoriales est plus forte dans l'Outre-Mer que dans la Métropole. Il est possible aussi que pour les seuls secteurs monétaires des économies en cause, les rapports des masses monétaires aux revenus globaux (qui exprimeraient en somme l'inverse de la notion d'« income velocity of money ») soient plus faibles dans l'Outre-Mer que dans la Métropole. En d'autres termes, la vitesse de circulation monétaire moyenne par rapport au revenu serait plus forte et pourrait être considérée comme un certain indice de sous-développement » (2). Mais reconnaît le professeur Gaston Leduc, cet aspect particulier des choses sur lequel on devra revenir aurait besoin d'être analysé de plus près. Plus assurées restent en revanche les conclusions que l'on peut déduire de cette faiblesse de la masse monétaire Algérienne par rapport aux disponibilités monétaires françaises.

(1) J. GARELLO : Diffusion du développement et demande effective. Thèse Aix-en-Provence, 1964, p. 361.

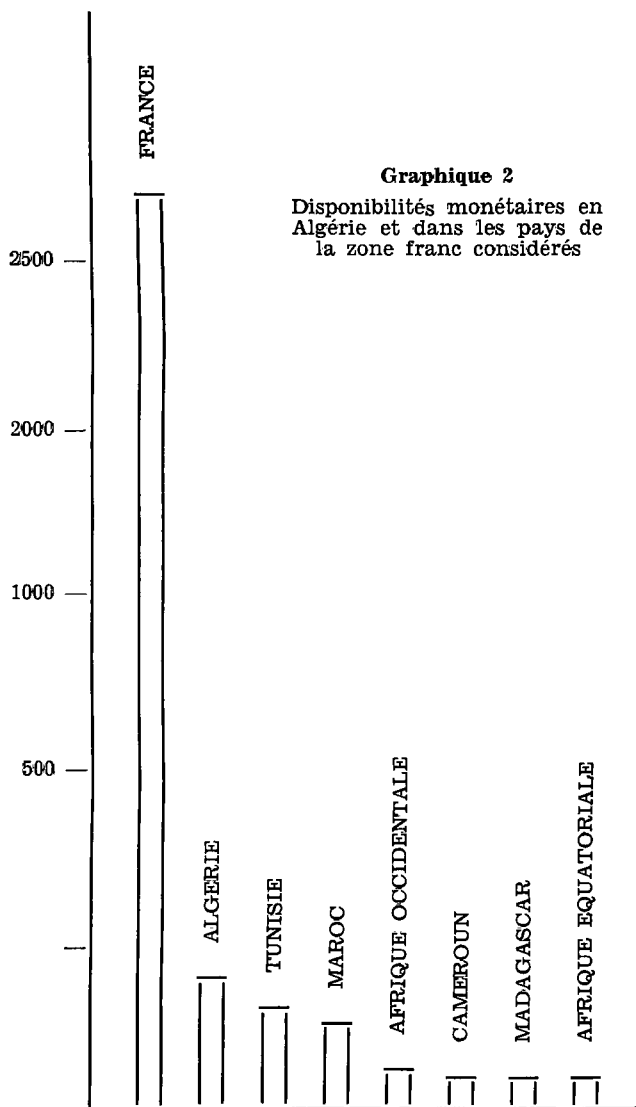
(2) G. LEDUC : Economie des pays d'Outre-Mer. Problèmes monétaires et bancaires dans les pays d'Outre Mer. Les nouvelles institues. CUJAS 1955 - 1956, pp. 123 et 124.

Revenu par tête (en fr)
(1 cm = 400 frs)



Sources : Tableaux n° 3 et n° 4 supra

Disponibilités monétaires (en fr)
(1 cm = 200 frs)



2) Niveau des disponibilités monétaires et inflation « transmise » :

Il importe en effet de bien souligner les implications de ce déséquilibre entre la masse monétaire française et celle de l'Algérie (et d'autres pays de la zone franc) compte tenu de la libre transférabilité qui existe entre les deux pays. Cette interdépendance monétaire, jointe au jeu des effets de domination qu'accompagnait nécessairement sur le plan économique l'état de fait politique, faisait de la monnaie métropolitaine « une sorte de monnaie pilote dans l'orbite de laquelle évoluaient nécessairement les satellites d'Outre-Mer. Ceux-ci prenant appui sur l'élément dominant de l'ensemble ne pouvaient pas ne pas partager les bonnes fortunes comme les vicissitudes de leur soutien principal » (1).

Ainsi, durant toute la période de cours forcé et de dévaluation, 1914-1926, de même que lors du retour au cours forcé en 1936, la monnaie algérienne partagea tout naturellement le sort du franc. De façon plus précise, cet « état de symbiose monétaire » ou si l'on préfère ce « régime de vases communicants » (2) lié aux différences de poids des deux économies eut donc pour conséquence « la propagation de l'inflation déclenchée dans le pays à monnaie dominante » (3) vers le pays à monnaie satellite. Nombreux sont les auteurs qui insistent sur ces répercussions très rapides et très néfastes des politiques inflationnistes de la Métropole sur l'économie algérienne. En raison de l'asymétrie des pays en présence, de leur différence de dimension et de la dépendance envers le commerce extérieur de l'économie algérienne, « la hausse des prix français contamine les prix algériens » (4). Qui plus est, la hausse du prix français est souvent amplifiée avec un certain retard il est vrai au niveau des prix intérieurs algériens car aucun mécanisme compensateur ne vient en atténuer les effets : l'élasticité prix de nombreux produits de la liste des importations est trop faible pour qu'une hausse légère en détourne la demande et les structures institutionnelles font obstacle à la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement. Aussi bien, écrit le professeur René Gendarme, « dans les années d'après guerre, l'inflation métropolitaine s'est propagée en Algérie par le canal de la hausse des prix et la Banque de l'Algérie devant couvrir l'augmentation de la valeur nominale des échanges, augmenta sa circulation monétaire ; il n'y a donc pas d'autonomie réelle de la monnaie algérienne. Les facteurs proprement algériens susceptibles de jouer sur elle sont annihilés par les influences

(1) G. LEDUC : La coordination de la politique monétaire dans l'Union française. Revue de science financière. Tome XLIV. 1952 n° 4, p. 785.

(2) G. LEDUC : La coordination de la politique monétaire dans l'Union française. Revue de science financière. Tome XLIV. 1952 n° 4, p. 784.

(3) L. Bourcier DE CARBON : Implications des zones monétaires et situation de la zone franc, dans Problèmes économiques n° 709, 1^{er} août 1961, p. 3.

(4) M.T. STRAGGIOTTI : Essai d'approche structurale des risques d'inflation en Algérie. Mémoire DES. Paris 1967, p. 166.

de la monnaie métropolitaine » (1). Une comparaison des mouvements des prix en Algérie et en France vient confirmer la concordance des évolutions pour quelques années avant 1949 (cf tableau n° 5).

Tableau n° 5 Indice des prix de détail (1939 = 100)

	1939	1940	1941	1942	1943	1944
FRANCE	100	119	138	162	207	273
ALGERIE	100	121	141	181	264	375
	1945	1946	1947	1948	1949	
FRANCE	363	597	953	1511	1800	
ALGERIE	485	668	963	1588	1944	

Source : G. Nordey : les banques et le crédit en Algérie. Thèse Paris 1952, p. 32.

Depuis cette époque, les différents rapports du Conseil Algérien du Crédit et les publications du service de la statistique générale de l'Algérie notamment fournissent de très amples renseignements sur l'évolution des prix en Algérie et s'efforcent de la comparer aux prix français. Il n'est pas question à ce point - l'ampleur du sujet nécessitant à lui seul une étude particulière - de reprendre l'analyse de tous les indices généraux établis et de leurs variations (indice des prix de détail dans l'agglomération algéroise, indice des prix de détail destiné à l'indexation du salaire minimum interprofessionnel garanti, indice des prix de gros, etc). Plus important apparaît de tirer rapidement les conclusions qui se dégagent de ces études et que les différents rapports du Conseil Algérien du Crédit ne manquent pas de mettre en lumière. En premier lieu, il convient de souligner « l'évolution parallèle en Algérie et en Métropole des indices de prix » (2). Les « nombreuses majorations de prix constatées (en Algérie) trouvent essentiellement leur origine dans l'enchérissement des marchandises importées de

(1) R. GENDARME : L'économie de l'Algérie. Sous-développement et politique de croissance. A. COLIN 1959, pp. 153 et 154.

(2) Douzième rapport annuel du Conseil Algérien du Crédit. Année 1959, p. 98.

Métropole » (1). En second lieu, « malgré les liens économiques et monétaires étroits qui unissent les deux pays, il existe un décalage dans le temps dont il faut tenir compte. Il résulte des délais de commandes, d'acheminement et de consommation » (2). En conclusion, on peut donc dire qu'« en raison des liens économiques et monétaires étroits qui existent entre les deux pays, l'Algérie doit, avec les délais d'adaptation nécessaires, enregistrer des fluctuations de même sens, sous réserve de l'incidence des circonstances locales notamment sur les prix des denrées alimentaires » (3).

■ Cette similitude des variations des prix algériens et français, nouvelle preuve, si besoin était, de la dépendance de l'économie algérienne, permet donc de bien souligner les dangers d'une « inflation induite de l'extérieur » (4), d'une « inflation importée » (5), d'une « inflation transmise » (6), de « contagion » (7) les termes ne manquent pas - auxquels sont soumis les pays appartenant à une zone monétaire dont la masse monétaire est infime par rapport à la masse monétaire de la monnaie directrice : « Pour autant que la situation économique d'Outre-Mer est commandée par celle de la Métropole, écrit le professeur Gaston Leduc, son caractère inflationniste pourrait en être le reflet, la répercussion d'un certain état de choses affectant l'élément dominant de l'ensemble économique : Métropole plus Outre-Mer. On aurait ainsi une inflation répercutée ou subie, sinon induite » (8). Et le même auteur écrit encore : « Plus sérieux est l'inconvénient qui découle pour les pays monétairement associés des effets de domination dus à leur appartenance à une zone monétaire animée par un pays principal à prix intérieurs élevés. Car il est à craindre que ces hauts prix ne se répercutent sur le niveau des prix intérieurs des pays

(1) Dixième rapport annuel du conseil Algérien du crédit. Année 1957, p. 104.

(2) Dixième rapport annuel du Conseil Algérien du Crédit. Année 1957, p. 104.

(3) Onzième rapport annuel du Conseil Algérien du Crédit. Année 1958, p. 98.

(4) P. HUGON : Analyse du sous-développement en Afrique Noire. PUF 1968, p. 224.

(5) H. MERCILLON : L'inflation importée : L'inflation à facteurs

(6) Selon le terme des auteurs du rapport du Plan de Constantine. externes dominants et son développement. Revue économique 1958 n° 3, pp. 461 et sv.

Imprimerie officielle Alger. Juin 1960.

(7) M.T. STRAGGIOTTI : Essai d'approche structurale des risques d'inflation en Algérie. Mémoire DES. Paris 1967, p. 166.

Cf. aussi D. LAMBERT : Inflation. Sous-développement et croissance économique. Le cas des économies Sud-Américaines. Institut des Hautes études de l'Amérique Latine 1959, p. 139.

(8) G. LEDUC : Economie des pays d'Outre-Mer. Problèmes monétaires et bancaires dans les pays d'Outre-Mer. Les nouvelles Institutes. CUJAS 1955-1956, p. 145.

associés eux-mêmes : ceci sera quasi inévitable si l'association monétaire entraîne une orientation des mouvements commerciaux dans le sens d'un renforcement des opérations d'achat et de vente entre pays membres de la zone » (1). Il semble donc acquis que « le niveau des prix métropolitains commande en grande partie la détermination des niveaux des prix de l'Outre-Mer » (2), que « l'appartenance à une zone monétaire renforce les risques d'importation d'une inflation qui a de grandes facilités de se répercuter » (3).

• Mais, s'il y a donc un risque certain de voir une inflation qui aurait pris naissance en France se propager en Algérie puisque en raison de son appartenance à la zone franc, l'Algérie d'avant 1962 effectue la grande majorité de ses achats en France et subit ainsi la hausse des prix français, n'y a-t-il pas inversement, en raison de cette même intégration à la zone franc et par suite de l'état de « vases communicants » dans lequel se trouvent l'Algérie et la France, un remède puissant aux tensions inflationnistes fréquentes qui peuvent naître dans l'économie dépendante. Michèle Saint Marc s'attache plus particulièrement à cette démonstration qui n'est en quelque sorte que le pendant de la thèse précédente. L'auteur constate que « les masses monétaires des Etats de la zone franc autres que la France sont très faibles. L'augmentation de la masse monétaire d'un pays même de 100 % grâce à la libre transférabilité se dilue dans l'énorme masse monétaire française où elle ne provoque que quelques tensions inflationnistes très faibles et faciles à absorber dans une production en expansion rapide » (4). De même, Michel Leduc (5), à l'instar de Michèle Saint-Marc, voit dans la libre transférabilité une « soupape de sûreté anti-inflationniste » (6). Qu'en est-il pour l'économie algérienne d'avant 1962 ? Il semble bien en fait que l'unité économique de l'Algérie et de la France reportait sur l'économie française les problèmes et les risques d'une inflation en Algérie. Analysant le risque d'inflation en Algérie, le rapport du Plan de Constantine notait que ce « risque serait grave dans un pays cloîtré, enfermé dans ses barrières de changes ou ses barrières douanières. Dans le cas de l'Algérie, le risque est considérablement réduit grâce à l'unité monétaire et douanière avec la Métropole ; il est même théoriquement nul si les stocks en

(1) G. LEDUC : Cours de législation et économie sociale des pays d'Outre-Mer. Problèmes monétaires dans les pays d'Outre-Mer. Les cours de droit 1956-1957, p. 56.

Sur les « hauts prix » cf. G. LEDUC : Les hauts prix en Afrique Noire. Marchés tropicaux du Monde 1954.

(2) G. LEDUC : Economie des pays d'Outre-Mer. Problèmes monétaires et bancaires dans les pays d'Outre-Mer. Les nouvelles Institutes. CUIJAS 1955-1956, p. 144.

(3) H. MERCILLON : L'inflation importée : L'inflation à facteurs externes dominants et son développement. Revue économique 1958 n° 3, p. 472.

(4) M. SAINT-MARC : Zone franc et décolonisation. Sedes 1964, pp. 212-213.

(5) M. LEDUC : Le rôle anti-inflationniste des institutions de la zone franc en Afrique de l'ouest. Dans Annales Africaines n° 1, 1961, pp. 7 et sv.

(6) M. SAINT-MARC : Zone franc et décolonisation. Sedes 1964, p. 212.

Algérie sont suffisants ou les délais de transport suffisamment réduits pour amortir toute tension momentanée » (1). Et le même rapport poursuit : « Le risque d'inflation en Algérie ne peut guère avoir de conséquence sur l'économie métropolitaine : les deux économies sont dans le rapport de 1 à 25. C'est plutôt la liaison inverse qui est la règle, la hausse ou la baisse des prix en France se répercutant sur l'économie Algérienne » (2).

On va montrer de la même façon que c'est en tenant compte de l'existence de la zone franc et de l'adhésion de l'Algérie à cette zone que l'on peut juger des liaisons monnaie-prix en Algérie avant 1962. Car ici encore la zone exerce nécessairement une influence marquée sur les conditions et modalités de fonctionnement des régimes monétaires des pays qui leur sont associés.

3) Niveau des disponibilités monétaires et théorie monétaire

De nombreux économistes pensent que, dans les pays sous-développés les postulats classiques de la théorie quantitative de la monnaie (3) sont mieux vérifiés que dans les économies complexes développées. Cette thèse est plus particulièrement défendue par le professeur Alexandre Chabert : Il convient de rappeler son analyse avant de juger de son applicabilité à l'Algérie d'avant 1962.

• La thèse d'Alexandre Chabert (4).

On sait que les travaux scientifiques récents tels par exemple ceux de Jean Weiller - ont dégagé les liaisons qui existent entre les mécanismes économiques et les structures de l'économie. Autrement dit, le jeu de ces mécanismes est en partie commandé par l'état des structures. Il est intéressant de se demander si des liaisons analogues ne rattachent pas le jeu des mécanismes à l'état des structures, tel qu'il est déterminé par les niveaux de développement atteints par les économies en cause. C'est cette question précisément qui a fait l'objet de l'étude d'Alexandre Chabert publiée sous le titre : « Structure économique et théorie monétaire. Essai sur le comportement monétaire dans les pays sous-développés » (5). On peut, pour cet auteur, formuler l'hypothèse selon laquelle la théorie quantitative apparaît comme l'expression d'une structure économique donnée.

(1) Plan de Constantine. Rapport général. Imprimerie Officielle Alger, juin 1960, p. 470.

(2) Plan de Constantine. Rapport général. Imprimerie Officielle Alger, juin 1960, p. 470.

(3) Sur la théorie quantitative de la monnaie. HEGELAND : Quantity theory of money. Göthorg 1951, LAMBERT, etc...

(4) Cf. H. GUITTON : La monnaie. DALLOZ 1969, pp. 311 et sv.

(5) A. CHABERT : Structure économique et théorie monétaire. Essai sur le comportement monétaire dans les pays sous-développés. Librairie A. COLIN 1956.

L'argumentation générale de l'auteur qui reprend une hypothèse d'Alvin Hansen repose sur l'idée que le comportement monétaire serait d'autant plus conforme aux grands postulats classiques que le niveau de développement serait moins élevé. En d'autres termes, la liaison automatique monnaie-prix affirmée par les fondateurs de la science économique sous l'appellation générale de théorie quantitative de la monnaie serait beaucoup mieux prouvée à l'échelle des pays sous-développés qu'à celle des pays évolués. Le professeur Chabert affirme avoir trouvé une confirmation de cette idée dans l'étude statistique de nombreux pays d'Amérique Latine où des changements *préalables* dans le volume de la masse monétaire en circulation ont toujours été accompagnés de variations directement proportionnelles dans le niveau général des prix intérieurs. Les expériences monétaires qui se sont poursuivies depuis 1929 montrent, pour l'auteur, que « la théorie quantitative, examinée sous l'angle de la proportionnalité des mouvements, semble, pour la longue période, jouer bien moins dans les pays hautement industrialisés que dans les territoires insuffisamment développés » (1). On peut donc formuler la règle suivante : « Plus un pays est sous-développé, c'est-à-dire plus il est proche d'un état économique non différencié monoculture ou état similaire - et mieux la théorie quantitative semble jouer » (2). De façon précise, c'est dire tout d'abord que les vitesses monétaires (3) seraient beaucoup moins sujettes à de brusques et amples variations dans les pays sous-développés que dans les pays industrialisés. En second lieu, ces vitesses monétaires seraient beaucoup plus élevées en pays sous-développés, l'origine de ce fait résidant dans la répugnance des agents économiques à conserver des avoirs importants sous forme de monnaie, ce qui les amènerait à réduire leurs encaisses au minimum requis par les transactions et par un motif de précaution élémentaire (4). Cette situation s'expliquerait à son tour par plusieurs facteurs et notamment par les importantes

(1) A. CHABERT : Structure économique et théorie monétaire. A. COLIN 1956, p. 190.

(2) A. CHABERT : Structure économique et théorie monétaire. Librairie A. COLIN 1956, p. 225.

(3) Sur les vitesses monétaires, cf. HORNBOSTEL : La vitesse de circulation de la monnaie. Thèse, Paris 1930.

— J.F. de JONG : La vitesse de circulation de la monnaie et l'équilibre monétaire. Economie appliquée. Tome XI. 1958, pp. 259 et sv.

— H. KOCH : Etude sur la vitesse de circulation de la monnaie en France. Revue Banque n° 154. Avril 1959.

— Ch. PENGLOU : Essai sur la vitesse de rotation de la monnaie scripturale. Revue économique 1952, pp. 805 et sv.

— On sait aussi que EHRHARDT a proposé de remplacer cette notion de vitesse, « notion sans contenu » par la notion d'intensité (Cf. A. EHRHARDT : la masse monétaire et son intensité. Revue d'économie politique. 1950, pp. 202 et sv.) cf. aussi G. COLIN DE VERDIÈRE et sa notion de « tension monétaire » (conjoncture et monnaie. SIREY. 1960, pp. 9 et sv.).

(4) Cf. L. Bourcier DE CARBON : Les rapports monétaires des métropoles et des pays d'Outre-Mer. Cahiers de l'ISEA. Série A n° II. mai 1959, p. 4.

dépréciations monétaires qu'ont connu la plupart de ces pays, par la faiblesse du niveau de vie qui fait que les revenus sont dépensés sitôt perçus, par, enfin, un facteur psycho-social qui tendrait à conférer à la détention de certains biens réels un prestige plus grand que la possession d'avoirs monétaires.

• La thèse d'Alexandre Chabert est-elle confirmée dans les pays Africains de la zone franc et en particulier pour l'Algérie d'avant 1962 ? Y-a-t-il une vitesse de circulation de la monnaie constante et supérieure en Algérie à ce qu'elle est par exemple en France ?

— On remarquera déjà que cet auteur mettait en garde contre une extrapolation sans précaution de ses conclusions à d'autres pays étrangers à son enquête (1). Il n'empêche. Certains ont cru pouvoir étendre, sans une analyse assez profonde à notre sens, ces résultats à d'autres nations et en particulier aux pays sous-développés de la zone franc. Ainsi Michèle Saint-Marc calcule la vitesse de circulation de la monnaie pour les Etats d'Afrique Equatoriale membres de la zone franc. Cette ratio monétaire pratiquement calculée en divisant le revenu national par la masse monétaire (fiduciaire et scripturale) s'établit d'après ses calculs pour l'année 1956 à 6,59, c'est-à-dire à un chiffre beaucoup plus élevé que dans les pays industrialisés où elle avoisinerait 3,50. Aux Etats-Unis, cette ratio oscillait autour de 2,5 jusqu'en 1944. En 1947, elle est descendue jusqu'à 1,7. Et Michèle Saint-Marc croit alors possible d'écrire : « la vitesse de circulation étant liée à des éléments structurels des économies, on peut considérer comme valable pour 1962 les résultats de l'année 1956 et étendre cet ordre de grandeur aux autres Etats de la zone franc où les mêmes statistiques n'ont pas été établies » (2).

Qu'en est-il en fait pour l'Algérie ? On se contentera ici, à ce point (3), de calculer cette même ratio monétaire globale envisagée par Michèle Saint-Marc pour quelques années

(1) A. CHABERT : Structure économique et théorie monétaire. A. COLIN 1956, p. 190.

(2) M. SAINT-MARC : Zone franc et décolonisation. Sedes. 1964, p. 87. Voir pourtant E. JUCKER-FLEETWOOD : Money and finance in Africa. Allen et Unwin 1964. IV Partie

(3) On se propose dans une étude postérieure de reprendre l'ensemble de ce problème.

Tableau n° 6 (1)

— Revenu National de l'Algérie (Millions de N.F.)								
1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
4700	5700	5800	6100	6500	7900	9100	10300	11700
— Masse monétaire de l'Algérie (Millions de N.F.)								
1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
1684	1910	2067	2438	2910	3747	4588	5456	6083
— La ratio monétaire (vitesse circulaire des revenus monétaires : « income velocity » ou « circular velocity of money ») est donc								
1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
2,8	2,9	2,8	2,5	2,2	2,1	1,9	1,8	1,9

A en rester à ces quelques résultats très sommaires, l'Algérie paraît bien s'éloigner du moins en ce qui concerne les valeurs de cette vitesse du groupe des pays étudiés par Michèle Saint-Marc pour se rapprocher beaucoup plus des nations développées, confirmant ainsi l'intuition du professeur Tiano qui écrit : « Il est possible que la vitesse de circulation de la monnaie soit plus forte au Maroc et en Tunisie qu'en Algérie » ; ou encore : « il est très probable que la vitesse de circulation de la monnaie est plus faible en Algérie » (2).

— Au delà de ces quelques chiffres, il nous semble bien en réalité - sous bénéfice de confirmation plus précise, on l'espère, par un travail ultérieur - que la théorie quantitative soit peu significative pour l'Algérie d'avant 1962. Cette théorie quantitative sous-entend en effet que « l'économie est homogène, que la masse monétaire et le niveau général des prix ne dépendent pas de l'extérieur et que l'accroissement des flux monétaires est la cause et non la conséquence de la hausse des prix » (3). On voit l'insuffisance de ces hypothèses pour l'explication de l'économie Algérienne d'avant l'indépendance.

(1) Tableau établi à partir des annuaires de statistiques des comptabilités nationales. Nations-Unies (pour les chiffres du revenu) et les rapports de la zone franc et du Conseil Algérien du Crédit (pour les chiffres de la Masse monétaire).

(2) A. TIANO : Le Maghreb entre les mythes. PUF. 1967, p. 496 et p. 497.

(3) P. HUGON : Analyse du sous-développement en Afrique Noire : l'exemple de l'économie du Cameroun. PUF 1968, p. 224.

* Et tout d'abord cette économie n'est pas homogène mais bien au contraire scindée en deux économies juxtaposées : une économie moderne et une économie traditionnelle et il se peut fort bien dès lors que la « physionomie » de la monnaie reflète par priorité le comportement du secteur moderne. Dans le même sens, Oleg Arkhipoff (1) remarque qu'une rotation élevée en ce qui concerne la monnaie *scripturale* (et non la masse monétaire globale) n'est pas forcément l'indice d'un développement économique *général* avancé, mais qu'on peut concevoir des situations comme :

« a) économie de journaliers vivant sans épargne notable : la rotation annuelle est voisine de 365

b) économie de latifundia avec fort secteur non monétaire et une classe de propriétaires peu entrepreneurs, donc forte encaisse oisive : rotation faible.

c) économie dynamique, dont la population, éduquée, minimise systématiquement ses encaisses (avec éventuellement, de forts investissements à l'étranger).

d) économie développée en plein marasme ou dans l'expectative : la population composée de petits épargnants n'ose investir à cause des incertitudes planant sur l'avenir et maintient ainsi, par la force des choses, son épargne sous forme d'encaisse oisive : rotation diminuée

e) économie sous-développée avec fort secteur non monétaire et petit secteur moderne dynamique qui minimise ses encaisses ou expatrie son épargne : forte rotation ».

* En second lieu, comme on a déjà pu le noter, la masse monétaire et le niveau général des prix de l'économie algérienne dépendent de l'extérieur du fait de la domination française, de l'appartenance à la zone franc. Or l'économiste Iranien M. Mechekat (2) a montré de façon convaincante dans sa thèse de doctorat intitulée : « l'inflation dans les pays non industrialisés » que l'argumentation du professeur Chabert se trouve mise en cause lorsque les liaisons monétaires d'un pays sous-développé avec le monde extérieur s'effectuent par l'intermédiaire d'une zone soumise à l'influence quasi exclusive d'une monnaie pilote. Le professeur Gaston Leduc (3) affirme lui aussi pour sa part avoir pu vérifier cette conclusion pour plusieurs pays de la zone franc.

Que conclure en définitive de ce débat ? Multiplier les références ne contribuerait sans doute pas à éclaircir le problème. Que l'on en juge par ce rapide périple à travers la littérature existante. Bloomfield

(1) O. ARKHIPOFF : Quelques considérations sur l'équation de Fisher. Revue économique de Madagascar. n° 1 janvier-décembre 1966, pp. 81 et sv.

(2) Cf. MECHEKAT : L'inflation dans les pays non industrialisés. Thèse. Paris. janvier 1961.

(3) G. LEDUC : Economie du développement. Les cours de droit. Paris 1961-1962, p. 158.

écrit, avec circonspection, que « bien qu'on sache trop peu de choses sur le comportement de la monnaie dans les pays sous-développés, il y a des raisons de croire que la vitesse de circulation de la monnaie, qui constitue les encaisses de revenu, a tendance dans ces pays à être beaucoup plus stable, au moins en courte période, que dans les pays développés » (1). Mais Iversen (2) se lamente sur les montants très importants d'encaisses inactives que l'on rencontre dans les pays sous-développés et Sethi (3) pense même que la « demande transactionnelle de monnaie est une variable ». Ces deux auteurs considèrent les liens entre la monnaie et le revenu comme très tenus dans ces pays. Philips, cependant, arrive à une conclusion différente. Pour lui, « l'effet des opérations d'open market est réduit encore par la fonction de préférence pour la liquidité qui est presque complètement élastique vis-à-vis du taux d'intérêt » (4). On en restera à ces quelques références amusantes, sinon très instructives. Pourtant, en face de ces opinions divergentes (5), peut-être néanmoins est-il possible d'avancer avec beaucoup de prudence, comme le fait le professeur Gaston Leduc, que la théorie quantitative contient en elle un « certain élément de vérité » pour le cas des pays sous-développés, « à savoir que pour les pays dans lesquels la thésaurisation (des billets comme des dépôts) est peu répandue, où la constitution des encaisses individuelles n'a pas d'autre but que les nécessités des transactions courantes, où le rapport de la masse monétaire au revenu national est une constante, où l'élasticité-prix de l'offre des facteurs productifs est très faible, où de nombreux éléments de rigidité empêchent toute modification sensible dans le volume des transactions, tout changement dans le volume de la masse monétaire tend à se répercuter sans retard sur le niveau général des prix » (6).

B) Structure économique et évolution des disponibilités monétaires

L'économie algérienne d'avant 1962 est une économie dualiste : le secteur moderne, c'est-à-dire prioritairement les activités agricoles et minières (pétrolières à partir de 1955-1956) domine l'ensemble. L'agriculture moderne tout particulièrement est fondamentale car il y a dépendance des activités secondaires et même tertiaires à l'égard de cette agriculture : des résultats de chaque campagne agricole dépend en effet l'activité de plusieurs secteurs : industries de transformation (conserveries, huileries, minoteries) et services (commerces,

(1) A.I. BLOOMFIELD : La politique monétaire dans les pays sous-développés. BIRD 1963, p. 13.

(2) IVERSEN : Monetary policy in Iraq. National Bank of Iraq 1954, p. 41.

(3) J.D. SETHI : Problems of monetary policy in an underdeveloped country. Asia. 1961, p. 33.

(4) PHILIPS : Dans public finance and less developed economy. MARTINU NIJKOFF, 1957, p. 67.

(5) R. BISTOLFI : Structure économique et indépendance monétaire. Editions CUJAS 1967, pp. 259 et sv.

(6) LEDUC : Economie du développement. Les cours de droit 1961-1962, p. 152.

assurances, banques)(1). Par suite, tant l'évolution *globale* que l'évolution *saisonnière* des disponibilités monétaires est étroitement liée à l'évolution de ce secteur moderne.

1) *L'évolution globale des disponibilités monétaires* (2).

Le tableau n° 7 envisage l'évolution des disponibilités monétaires pour la période considérée 1951-1962 tandis que le graphique n° 3 représente les variations de ce dernier élément.

— A partir de ces éléments chiffrés, il paraît possible de distinguer trois grandes phases de cette évolution :

de 1951 à 1955 : expansion modérée de la masse monétaire

de 1956 à 1959 : expansion brutale de la masse monétaire

de 1959-1960 à 1962 : régression de plus en plus accélérée de la masse monétaire.

Ce sont ces trois grandes périodes qu'il convient d'étudier de façon plus précise. On entend par cette analyse montrer tout d'abord que cette évolution monétaire ne fait que refléter pour l'essentiel l'évolution économique ; ensuite, que pour chacune des périodes envisagées, ce sont les facteurs du secteur moderne — et principalement l'agriculture puis le pétrole — qui permettent d'expliquer le comportement des variables monétaires. Cette étude détaillée effectuée, on s'efforcera alors de rapprocher les conclusions auxquelles on sera parvenu d'analyses semblables menées dans d'autres pays sous-développés.

(1) M.F. BLOCH-LAINE insiste sur le fait que l'ensemble de la structure de l'appareil de production est dominé par les différentes campagnes agricoles (Cf. F. BLOCH-LAINE : *La zone franc* PUF 1956).

(2) — Pour les sources chiffrées de ce points, cf. : Les rapports du Conseil Algérien du Crédit — les rapports de la zone franc — les études annuelles de Roger MAUGER dans le bulletin économique et juridique (Office Algérien d'action économique et touristique) — J. SAINT-GERMES : *l'Afrique du Nord : son évolution économique récente*. Revue d'économie politique 1952, pp. 656 et sv. — P. FONTANEAU : *Evolution de la situation économique de l'Algérie*. Revue d'économie politique 1954, pp. 176 et sv.

J. PELLIER : *Les pays d'Outre-Mer de l'Union Française*. Revue d'économie politique 1956, pp. 529 et sv. — J. PELLIER : *Les pays d'Outre-Mer de l'Union Française*. Revue d'économie politique 1957, pp. 449 et sv. — Jean VIBERT : *Les pays d'Outre-Mer de l'Union Française*. Revue d'économie politique. 1958, pp. 677 et sv. — C. PERRET : *Le sous-développement des pays d'Outre-Mer et la politique française actuelle*. Revue d'économie politique 1960, p. 613 et sv.

— Pour la méthodologie de ce point, cf. M. RAILLON : *Le mécanisme bancaire et l'interprétation des statistiques monétaires. Etudes et conjoncture*. Avril 1956, pp. 275 et sv.

MM. RAILLON et BERTRAND : *L'évolution des disponibilités monétaires et de ses contreparties. Etudes et conjoncture*. Juin 1956, pp. 495 et sv.

Tableau n° 7 : Evolution des disponibilités monétaires (1951-1962)
(en millions de NF)

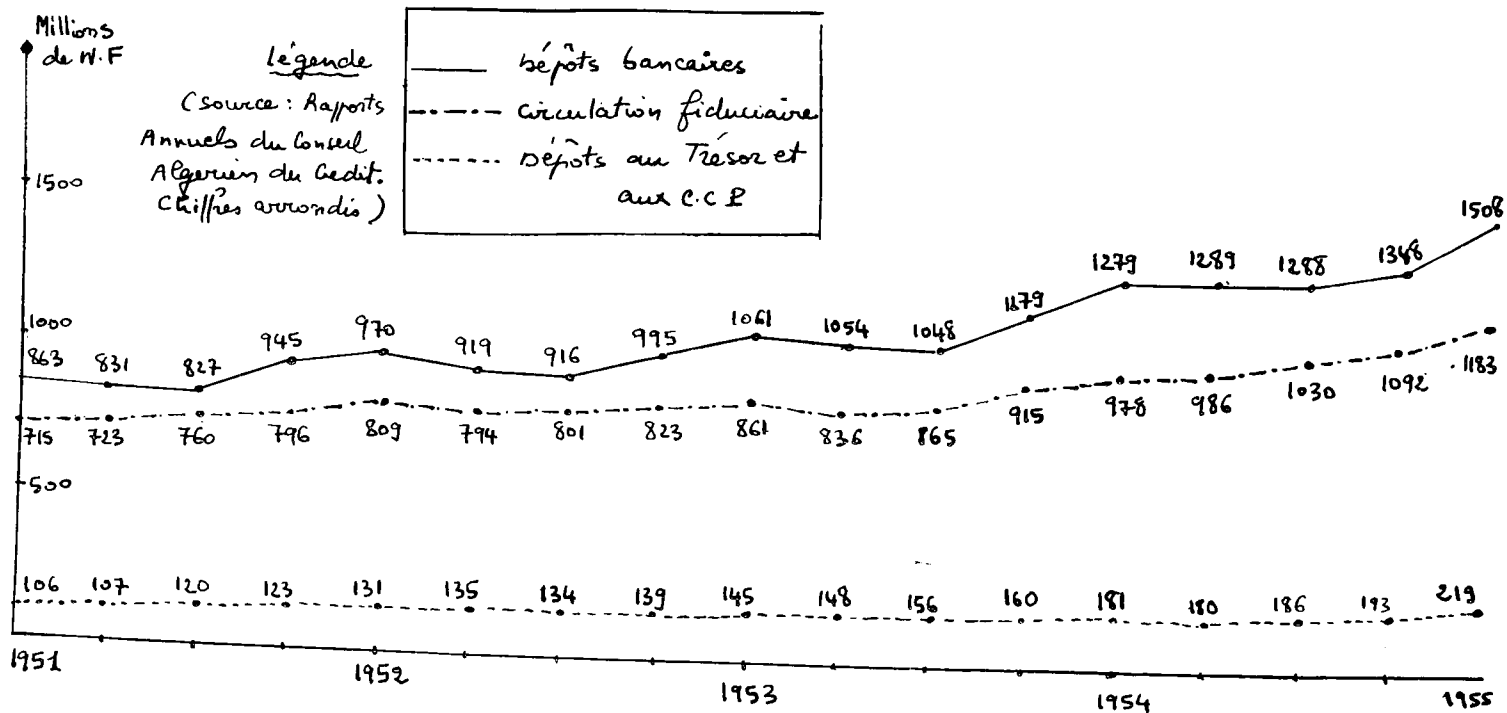
	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Montant en fin de période (en millions de nouveaux francs)	1.684	1.910	2.067	2.438	2.910	3.747	4.588	5.456	6.083	5.942	5.742	4.116
Variation en cours de période												
— en valeur absolue ...		+ 226	+ 157	+ 371	+ 472	+ 837	+ 841	+ 868	+ 627	— 141	— 200	— 1626
— en pourcentage ..		+ 13,4	+ 8,2	+ 17,9	+ 19,4	+ 28,8	+ 22,4	+ 18,9	+ 11,5	— 2,3	— 3,4	— 28,3

Sources : Rapports du Conseil Algérien du Crédit
: Rapports de zone franc

(Chiffres arrondis)

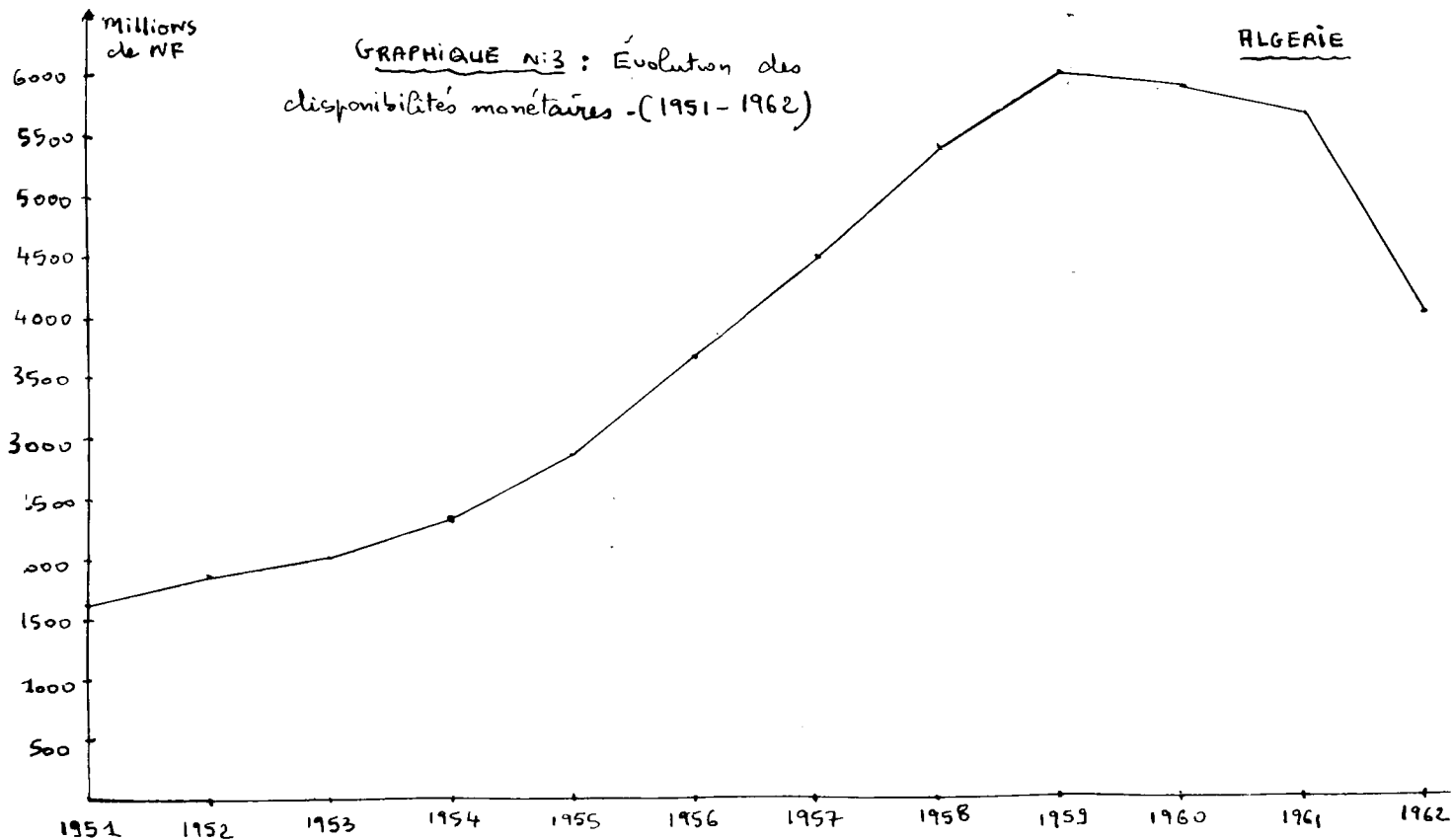
GRAPHIQUE N° 4 : Disponibilités monétaires (1951-1955)
Evolution trimestrielle -

ALGÉRIE



GRAPHIQUE N°3 : Évolution des
disponibilités monétaires - (1951 - 1962)

ALGERIE



a) Etude détaillée de l'évolution

α) L'expansion modérée de la masse monétaire : 1951 à 1955

Le tableau n° 3 et le graphique n° 4 représentent l'évolution des disponibilités monétaires et de leurs principales composantes durant la période 1951 à 1955. Il est nécessaire - et les rapports du Conseil Algérien du Crédit ne manquaient jamais une occasion de le souligner (1) - de rappeler les principales données économiques pour comprendre cette évolution des disponibilités monétaires : la courbe de ces disponibilités et des principaux éléments de cette masse monétaire n'est en effet pleinement explicative que par les analyses des phénomènes économiques et sociaux tant il est vrai que « l'évolution de la situation économique et financière d'un pays se reflète assez fidèlement dans celle de la masse monétaire et de ses contreparties » (2)

* On rappelle que jusqu'après la seconde guerre mondiale, l'Algérie ne connut qu'un faible taux de croissance explicable par le faible taux de formation brute de capital fixe. De 1880 à 1948, la formation brute de capital fut en effet très insuffisante, les investissements restant sensiblement stagnants, au niveau de 12 % de la production intérieure brute, ces investissements étant essentiellement des investissements privés puisque les investissements publics ne représentèrent que 10 % de l'ensemble des investissements au XIX^e siècle et 20 % de 1900 à 1948. Aussi bien l'économie algérienne se trouvait-elle autour des années 1949-1950 dans une situation économique désastreuse : six millions de ses habitants, soit 60% de sa population totale, étaient sous-alimentés. Le développement n'avait touché qu'une minorité du pays, essentiellement européenne, et n'avait guère profité à la grande masse de la population musulmane. Il est à peine excessif de dire, comme le fait A. de L'Epine, que le « secteur moderne avait augmenté insuffisamment sa production tandis que le secteur traditionnel n'accroissait que sa population » (3).

— La période 1950-1951 à 1955 va être marquée par une expansion économique modérée : le taux de croissance moyen annuel fut de l'ordre de 3,6 %, ce qui n'était guère supérieur au taux d'expansion démographique (2,5 %). Comment s'articule cette période ? Les facteurs explicatifs de cette évolution nous sont fournis par les éléments du secteur économique moderne.

(1) Cf. notamment le 1^{er} rapport annuel du Conseil Algérien du Crédit. Année 1948.

(2) Onzième Rapport annuel du Conseil Algérien du Crédit. Année 1958, p. 57.

(3) A. DE L'EPINE : Financement des investissements et incitation à investir en Algérie. Thèse. Paris 1967. Tome I, p. 0-5.

Tableau n° 6 : Disponibilités monétaires 1951 à 1955

ALGERIE

1034

REVUE ALGERIENNE

ANNEES	1951	1952	1953	1954	1955
Montant en fin de période (Millions de NF)					
Circulation fiduciaire	715	809	861	978	1183
Monnaie scripturale	969	1101	1206	1460	1727
Dépôts en banque	863	970	1061	1279	1508
Dépôts au trésor	15	18	19	24	22
Dépôts aux chèques postaux	91	113	126	157	197
Total des disponibilités monétaires	1684	1910	2067	2438	2910
Variation en cours de période					
Circulation fiduciaire					
— en valeur absolue		+ 94	+ 52	+ 117	+ 205
— en pourcentage		+ 13,1	+ 6,4	+ 13,6	+ 21
Monnaie scripturale					
— en valeur absolue		+ 132	+ 105	+ 254	+ 267
— en pourcentage		+ 13,6	+ 9,5	+ 21,1	+ 18,3
Disponibilités monétaires					
— en valeur absolue		+ 226	+ 157	+ 371	+ 472
— en pourcentage		+ 13,4	+ 8,2	+ 17,9	+ 19,4

Source : Rapports annuels du Conseil Algérien du Crédit

(Chiffres arrondis)

Si en 1950 la hausse des prix avait été faible et si ce n'est qu'à la fin de l'année qu'elle avait commencé à se développer comme suite aux événements de Corée, il n'en fut pas de même de l'année 1952 qui fut marquée par une hausse continue des prix. Le même climat domina les deux premiers mois de 1952. Mais déjà l'évolution de la conjoncture mondiale laissait présager un changement. Le renversement de tendance fut accéléré et renforcé par la nouvelle politique gouvernementale : la hausse des prix fut enrayée, certaines baisses autoritaires provoquèrent un mouvement de déflation plus généralisé ; la baisse des cours de l'or et des devises confirma le retour à la confiance monétaire si bien que les nouvelles inquiétudes manifestées en fin d'année ne devaient guère se traduire dans le domaine des faits. L'Algérie, aussi bien, allait naturellement bénéficier de cet état de choses, d'autant plus que « certains facteurs propres à la vie économique de ce pays ont ajouté leurs heureux effets. De belles moissons ont presque totalement effacé les répercussions néfastes de la médiocre récolte précédente ; les vins et les agrumes se sont en général bien vendus ; le développement de quelques productions agricoles et minières a permis d'accroître certaines exportations » (1).

— Les résultats acquis durant l'année 1952 allaient se prolonger les années suivantes. La suspension des hostilités en Corée ne modifia pas sensiblement la conjoncture mondiale qui s'était adaptée par avance aux conséquences de cet épilogue attendu et longtemps différé ; mais les éléments de détente s'en sont trouvé renforcés. « Plus directement dépendante de l'agriculture locale que des grands courants internationaux, l'économie algérienne a vu ces tendances accentuées par l'abondance relative des récoltes mais contrariées par leur écoulement » (2). 1954 viendra prolonger les deux années précédentes ; aucune modification profonde ne l'a marquée : « L'Algérie a bénéficié durant cette période de l'abondance quasi-générale des récoltes, des progrès de l'activité industrielle et du développement des échanges commerciaux... les productions ayant été nettement supérieures à celles de 1953 dans la plupart des grands secteurs de l'agriculture » (3). L'année 1955 sera elle aussi relativement favorable, l'économie algérienne poursuivant ainsi son mouvement d'expansion : « les exploitations agricoles ont eu des résultats inférieurs certes à ceux de l'année précédente, mais dans bien des cas supérieurs à la moyenne. La production industrielle a enregistré des progrès et l'extraction minière a atteint des niveaux jusqu'alors inégalés. Il n'est pas jusqu'aux transactions commerciales et aux échanges extérieurs qui, bien qu'avec des nuances, ne se soient développés » (4).

(1) Cinquième rapport annuel du Conseil Algérien du Crédit. Année 1952, p. 19.

(2) Sixième rapport annuel du Conseil Algérien du Crédit. Année 1953, p. 15.

(3) Septième rapport annuel du Conseil Algérien du Crédit. Année 1954, p. 15.

(4) Huitième rapport annuel du Conseil Algérien du Crédit. Année 1955, p. 17.

• Ces divers aspects de l'économie algérienne allaient naturellement avoir leur traduction monétaire. Et tout d'abord, il convient de noter que l'expansion modérée des disponibilités monétaires durant cette période ne fait que refléter la croissance économique modérée de l'économie algérienne. Il importe de bien voir ensuite que les « progressions monétaires » de chacune de ces années à l'intérieur de la période globale assez uniforme considérée (1950-1951 à 1955) ont des causes différentes qui ne font elles aussi que traduire les diverses données économiques que l'on vient de rappeler. C'est ainsi par exemple que l'expansion monétaire de 1951 était en grande partie le reflet d'un mouvement inflationniste d'origine internationale. A l'inverse, la croissance des disponibilités monétaires de 1952 qui s'est produite dans un climat d'équilibre monétaire, de stabilité des prix et des salaires, « doit être considérée comme exprimant surtout le déroulement favorable de certaines grandes campagnes agricoles » (1). Pareillement, la progression monétaire de 1954, intervenue en période de stabilité monétaire et même de déflation, « a tiré son origine de la reprise d'activité qui a suivi le ralentissement de 1952-1953 et surtout des résultats favorables obtenus dans les grands secteurs agricoles » (2). On notera enfin la progression plus importante de la monnaie scripturale que de la monnaie fiduciaire qui ne fait que traduire le développement plus accentué du secteur moderne de l'économie algérienne.

β) L'expansion brutale de la masse monétaire : 1956 à 1959

— Le tableau n° 9 et le graphique n° 5 retracent ici encore l'évolution des disponibilités pour la période envisagée 1956 à 1959. Ici encore, aussi, cette progression très rapide de la masse monétaire ne fait que refléter l'expansion très vive que connut l'économie Algérienne durant cette période. De 1956 à 1960 (3), la croissance de la production intérieure brute fut en effet de l'ordre de 53 %, ce qui correspond à un taux de croissance annuel légèrement supérieur à 10 %. Compte tenu du fait que l'année 1958 fut une période de relative récession, cette période connut donc une expansion véritablement exceptionnelle.

Taux de croissance annuel du P.I.B. (1956-1960)

1956	1957	1958	1959	1960
10,3 %	11,2 %	3,4 %	6,7 %	12,0 %

— Comment s'explique cette accélération de la croissance des disponibilités monétaires, ou, ce qui revient au même, quelles sont les causes de cette rapide expansion économique ?

(1) Cinquième rapport annuel du Conseil Algérien du Crédit. Année 1952, p. 33.

(2) Septième rapport annuel du Conseil Algérien du Crédit. Année 1954, p. 20.

(3) Sur ce point, on suit directement. A. DE L'EPINE : Financement des investissements et incitation à investir en Algérie. Thèse. Paris 1967. Tome I, p. I-16. Cf. aussi, p. I-9 et I-21.

	1956	1957	1958	1959
Montant en fin de période (Millions de NF)				
Circulation fiduciaire	1629	1838	2105	2101
Monnaie scripturale	2118	2750	3351	3982
Dépôts en Banque	1800	2339	2815	3330
Dépôts au Trésor	24	37	47	61
Dépôts aux Chèques Postaux	294	374	489	591
Total des disponibilités monétaires	3747	4588	5456	6083
Variation en cours de période				
Circulation fiduciaire				
— en valeur absolue	+ 446	+ 209	+ 267	— 4
— en pourcentage	+ 37,7	+ 12,8	+ 14,5	— 0,2
Monnaie scripturale				
— en valeur absolue	+ 391	+ 632	+ 601	+ 631
— en pourcentage	+ 22,6	+ 29,8	+ 21,9	+ 18,8
Disponibilités monétaires				
— en valeur absolue	+ 837	+ 841	+ 868	+ 627
— en pourcentage	+ 28,8	+ 22,4	+ 18,9	+ 11,5

Source : Rapports annuels du Conseil Algérien du Crédit

(Chiffres arrondis)

Le brusque tournant de 1956 les disponibilités augmentent de 29 % en valeur relative et de 841,57 millions en valeur absolue à plusieurs raisons. Une fois de plus le secteur moderne joue un rôle prépondérant dans l'explication de cette expansion soudaine : 3 facteurs en effet expliquent de façon plus précise que 1956 ait été une année charnière :

Le 1^{er} facteur, c'est bien sûr l'agriculture moderne : les conditions atmosphériques, exceptionnellement bonnes en 1956, allaient permettre une campagne agricole extraordinairement favorable. C'est ainsi par exemple que la moisson qui a procuré plus de 27 millions de quintaux a été l'une des plus belles du siècle. Les vendanges ont permis d'élaborer plus de 18 millions d'hectolitres de vins de bonne qualité ; la récolte d'agrumes a atteint près de 4 millions de quintaux. Avec 25.000 tonnes, la campagne oléicole est l'une des meilleures de ces dernières années.

Le 2^e facteur, ce sont essentiellement les espoirs qu'ont fait naître les heureux résultats des recherches effectuées au Sahara (gisements d'Hassi R'Mel, Edjele, Tiguentourine, Hassi-Messaoud, etc...) et qui portaient en eux « l'une des meilleures promesses d'expansion de l'économie algérienne » (1).

Le 3^e facteur, plus occasionnel, tient aux dépenses militaires importantes de l'Etat découlant de l'effort militaire. En 1956 en effet la « rébellion » Algérienne s'étendit progressivement à la presque totalité du territoire. La présence de nombreux corps de troupe entraîna des transactions accrues.

En bref, pour suivre le résumé que donne le Rapport du Conseil Algérien du Crédit, « les causes principales de cette expansion considérable sont : dépenses importantes de l'Etat découlant de l'effort militaire, belles productions dans les grands secteurs de l'activité agricole et, malgré des signes de stabilité ou même de régression dans quelques branches commerciales et industrielles, développement des transactions en relation avec l'augmentation des effectifs de sécurité et les achats de précaution effectués dans la crainte de nouvelles pénuries » (2).

— Cette évolution allait, avec des modalités voisines, se poursuivre après 1956, le point essentiel à souligner étant désormais, à côté de l'agriculture moderne, l'importance soudaine qu'allait prendre à partir de 1957 le secteur pétrolier dans l'ensemble de la production industrielle (33,5 % en 1960, 48 % en 1962). C'est en effet la mise en exploitation des hydrocarbures au Sahara qui fit faire un véritable bond en avant à la production industrielle en élevant le taux de croissance de cette dernière de quatre points de 1955 à 1958, puis de 19 points de 1959 à 1960.

(1) Neuvième rapport annuel du Conseil Algérien du Crédit. Année 1956, p. 16.

(2) Neuvième rapport annuel du Conseil Algérien du Crédit. Année 1956, p. 21.

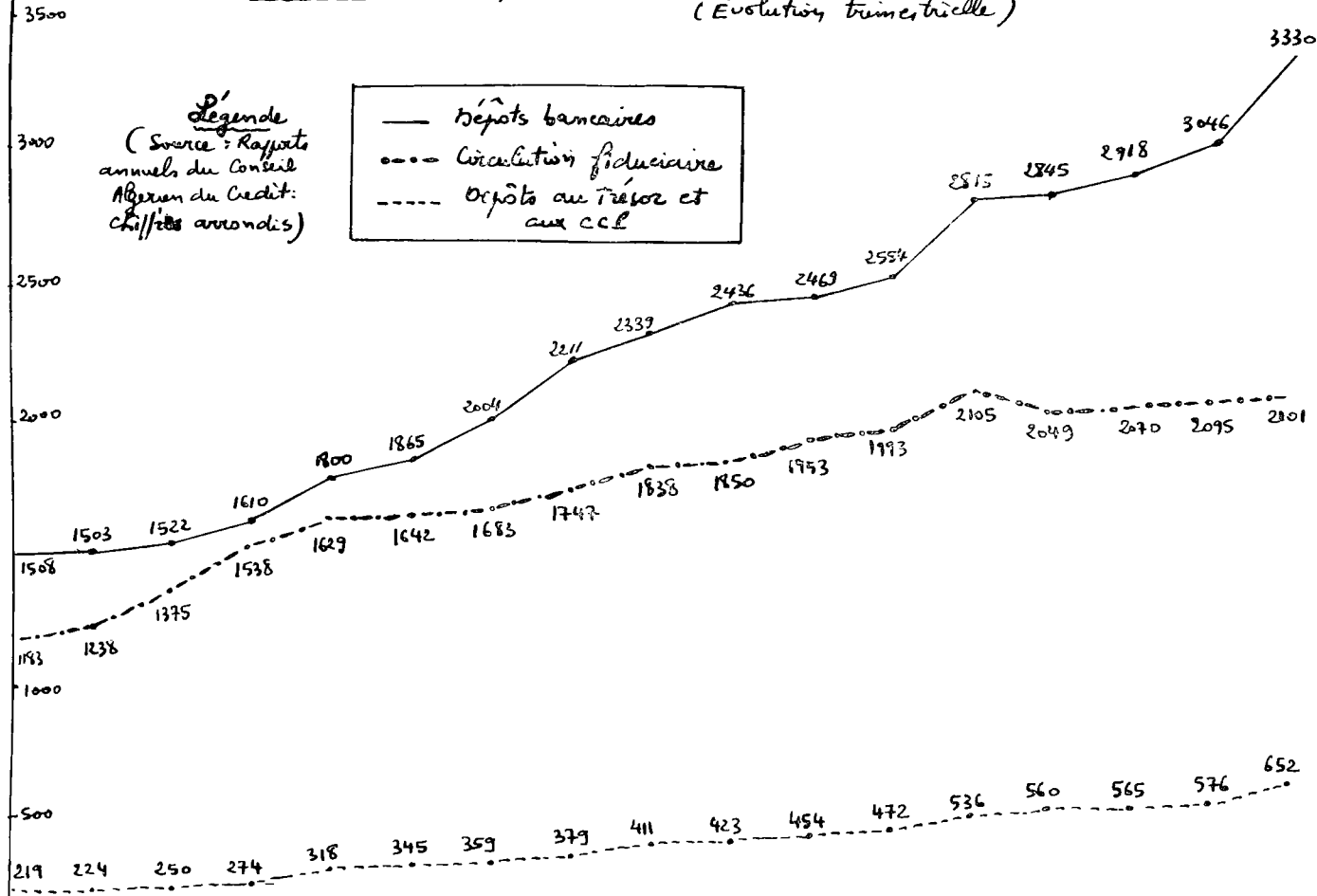
Millions de NF

GRAPHIQUE N°5 : Disponibilités monétaires: 1950 à 1959 (Évolution trimestrielle)

ALGERIE

Légende
(Source : Rapports annuels du Conseil Algérien du Crédit: Chiffres arrondis)

- Dépôts bancaires
- Circulation fiduciaire
- Dépôts au trésor et aux C.C.F.



GRAPHIQUE N°6: Disponibilités monétaires: 1959-60 à 1962
(évolution trimestrielle)

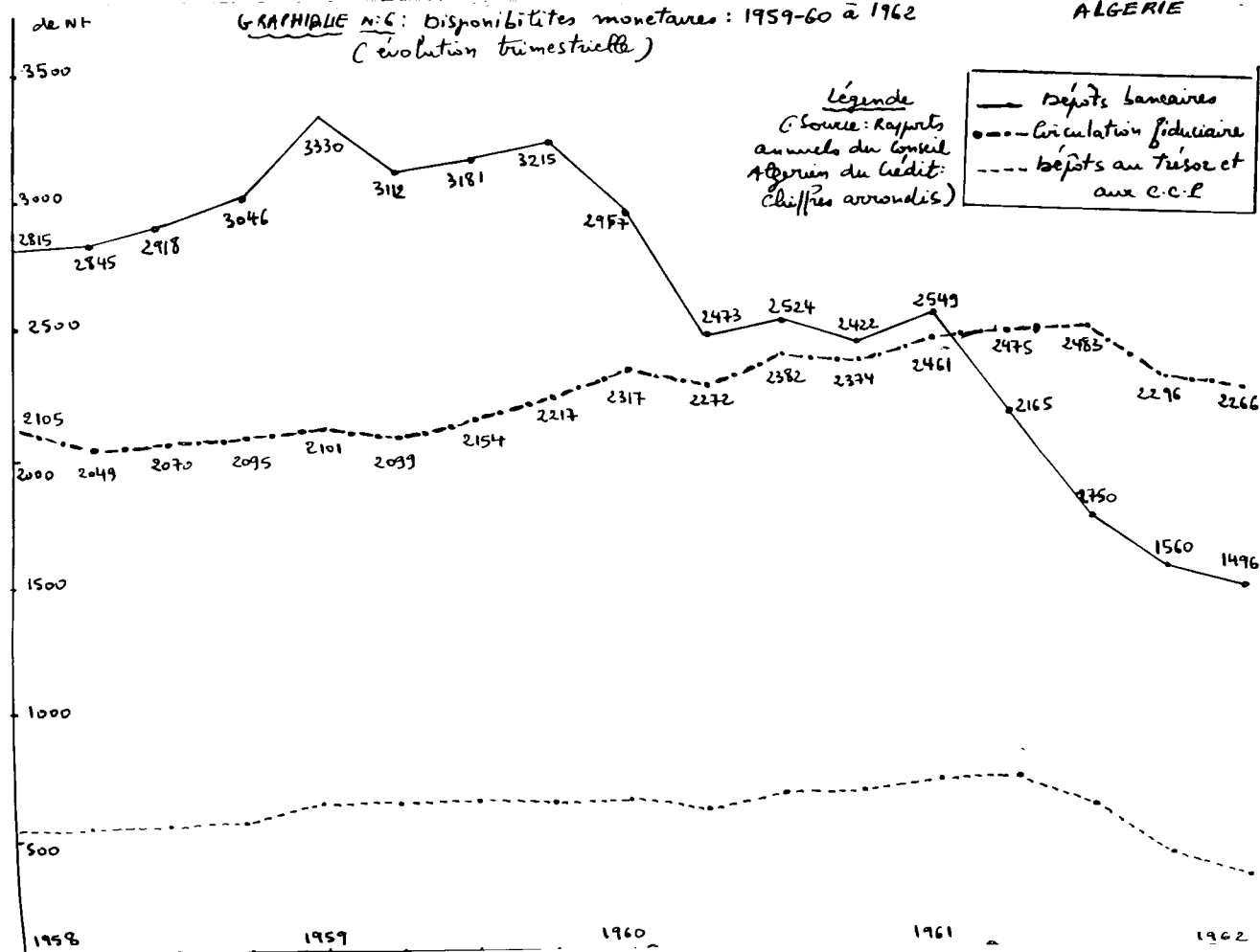


Tableau n° 10 : Disponibilités monétaires 1959-60 à 1962

ALGERIE

	1959	1960	1961	1962
Montant en fin de période (Millions de NF')				
Circulation fiduciaire	2101	2317	2461	2266
Monnaie scripturale	3982	3625	3281	1850
Dépôts en Banque	3330	2957	2549	1496
Dépôts au Trésor	61	55	86	30
Dépôts aux Chèques Postaux	591	613	646	324
Total des disponibilités monétaires	6083	5942	5742	4116
Variation en cours de période				
Circulation fiduciaire				
— en valeur absolue	— 4	+ 216	+ 144	— 195
— en pourcentage	— 0,2	+ 10,3	+ 6,2	— 7,9
Monnaie scripturale				
— en valeur absolue	+ 631	— 357	— 344	— 1431
— en pourcentage	+ 18,8	— 9	— 9,5	— 43,6
Disponibilités monétaires				
— en valeur absolue	+ 627	— 141	— 200	— 1626
— en pourcentage	+ 11,5	— 2,3	— 3,4	— 28,3

Source : Rapports annuels du Conseil Algérien du Crédit

(Chiffres arrondis)

γ) La régression de plus en plus accélérée de la masse monétaire : 1959-1960 à 1962.

* Le tableau n° 10 et le graphique n° 6 retracent l'évolution des disponibilités monétaires durant la période considérée. On peut dire que la récession de plus en plus profonde de l'économie algérienne de 1959-1960 à 1962 témoigne de l'importance qu'avaient pris les Européens dans cette économie, tant dans la consommation que dans la production. Dès 1959, la persistance de la « rébellion » et l'inquiétude sur l'avenir du pays que devaient tragiquement illustrer les événements de janvier 1960 allaient faire naître des réflexes d'attente. Le climat psychologique se dégrada alors de mois en mois, et, partant, aggrava un malaise économique que de mauvaises campagnes dans certaines branches agricoles importantes ont encore accentué en 1961. On assista alors à une chute brutale de la consommation des ménages : les européens diminuèrent leurs dépenses en vue de rapatrier une partie de leurs revenus en France. Les entrepreneurs ne devaient réagir de la même façon qu'une année plus tard en 1962 sans doute en raison des garanties données par la CEDA et des emprunts et engagements souscrits par des entreprises agréées. 1962 marquera en effet une désorganisation totale de l'économie due au départ massif des Européens au moment où l'Algérie a acquis son indépendance. La production intérieure du pays baissa de 35 % par rapport à l'année précédente, la formation brute de capital fixe diminua aussi de 35 % ; la fuite des capitaux a été évaluée à environ 4000 millions de NF : tous les circuits économiques ont été bloqués ou complètement désorganisés (1).

Ces divers événements allaient naturellement avoir leur répercussion dans le domaine de l'évolution des disponibilités monétaires.

* On notera déjà que l'année 1959 avait marqué un sensible ralentissement de la progression monétaire, la masse monétaire augmentant de 627 millions de NF et de 11,5 % au lieu de 868 et 18,9 % en 1958, 841 et 22,4 % en 1957. En valeur absolue et en valeur relative, l'année 1959 se traduit donc par un arrêt dans le processus qui, depuis de longues années, tendait à une aisance monétaire toujours plus grande. On le remarquera en se référant à la notion de liquidité de l'économie (2), c'est-à-dire en calculant le rapport de la masse monétaire au produit national brut.

(1) Pour plus de détails sur l'ensemble de ce point, cf., outre les rapports du Conseil Algérien du Crédit et les articles déjà cités, A. DE L'EPINE. Financement des investissements et incitation à investir. Thèse Paris, Juin 1967. Tome I, pp. IV-O.

(2) Sur la notion de liquidité, cf. H. FOURNIER : Liquidité de l'économie et liquidité des banques. Revue Banque. Novembre et décembre 1967 (on retient ici la conception étroite de la liquidité : Il existe en effet une conception plus large de la liquidité où l'on retient non seulement les liquidités primaires (masse monétaire) mais encore certains substituts de la monnaie, c'est-à-dire les avoirs qui peuvent être convertis en signes monétaires sans perte appréciable (quasi-monnaie ou liquidités secondaires).

Années	Disponibilités monétaires (1)	Produit national brut (2)	%
1954	216	711	30,4
1955	257	763	33,7
1956	323	924	34,9
1957	412	1067	38,6
1958	492	1235	40
1959	560	1380	40

Source : Douzième rapport annuel du Conseil Algérien du Crédit - Année 1959, p. 25

On notera aussi que pour cette même année 1959 la circulation fiduciaire diminue de 400 millions, conséquence semble-t-il, comme en métropole d'une accélération de sa vitesse et de certaines appréhensions initiales du public à l'égard des billets libellés en nouveaux francs. Cette évolution allait se poursuivre et s'accroître en 1960 : la dégradation du climat psychologique provoqua, au cours du second semestre de cette année, lentement d'abord, plus rapidement et brutalement ensuite, une aggravation de cette tendance. Ces mouvements des trois derniers mois de 1960 devaient peser sur les résultats de l'année entière et au total, pour la première fois depuis 1948, la masse monétaire diminue d'une année sur l'autre, cette diminution découlant d'un fléchissement important des dépôts bancaires insuffisamment compensé par une augmentation de la circulation. 1961 va enregistrer une nouvelle baisse des disponibilités monétaires, celles-ci diminuant de 260 millions et de 3,4 % au lieu de 141 et 2,3 % en 1960, cette évolution, comme la précédente, résultant d'une contraction importante des dépôts et d'une augmentation plus faible de la circulation. Le montant global des moyens de paiement à la disposition des particuliers et des entreprises accusa en 1962 une diminution de 1626 millions de NF, soit 28 % en valeur relative, au lieu de 200 millions et 3,4 % en 1961, cette diminution étant imputable à concurrence des neuf dixièmes à la monnaie scripturale à la suite essentiellement des transferts de capitaux vers la France. La baisse des dépôts bancaires élément essentiel de la monnaie scripturale a été rapide et continue jusqu'au début de l'été (indépendance) pour marquer ensuite un net ralentissement. Quant à la monnaie fiduciaire, à l'inverse de la monnaie scripturale, elle a vu son montant progresser jusqu'à fin mai par suite du désir de la population de conserver des encaisses importantes. Un mouvement de résorption du volume des billets et espèces en circulation a été ensuite observé, mais il est demeuré néanmoins modéré et finalement

(1) Les montants retenus pour les disponibilités monétaires correspondent, pour chaque année, à la moyenne des deux mois.

(2) Pour les pourcentages français correspondants, cf. Statistiques et études financières. n° 238. Octobre 1968, p. 1391.

la diminution de la monnaie fiduciaire ressort pour l'année entière à 7,9 % seulement.

b) Conclusions de l'étude détaillée de cette évolution :

Quelles constatations sont possibles à la lumière de cette analyse de l'évolution des disponibilités algérienne ? Tout d'abord, on peut dire - si l'on veut bien excepter la période anormale 1959-60 à 1962 - que la tendance de longue durée est au gonflement des disponibilités monétaires. Et il semble bien que cet enseignement tiré de l'étude de l'Algérie soit applicable au cas des autres pays sous-développés : il y a bien partout comme le souligne le professeur Leduc un « mouvement général dans le sens de l'accroissement » (1) des disponibilités monétaires qui ne fait que traduire l'évolution économique générale de ces pays. Il importe de noter ensuite dans le même temps que l'on « retrouve dans l'examen de la masse monétaire les conséquences du dualisme » (2) C'est l'évolution économique du secteur moderne qui commande les fluctuations des disponibilités monétaires : lorsque en particulier en Algérie avant 1962 les grandes productions de l'agriculture moderne augmentent, la masse monétaire augmente aussi. Et ici encore cette leçon de l'exemple Algérien peut se transposer à l'étude d'autres pays sous-développés, d'autant plus facilement que ces derniers auront encore ce qui sera le plus souvent le cas des économies moins puissantes et moins diversifiées que l'économie algérienne. Nombreux sont ainsi les auteurs - Bloomfield, Chabert, M. Saint-Marc, Triffin (3), etc - qui montrent que l'importance particulière de la « masse monétaire d'origine externe » (4) est un phénomène habituel dans les pays sous-développés. Cette importance de la composante externe est d'autant plus forte que le « pays en question est petit et vit, pour ainsi dire, de ses exportations... La masse monétaire suit (alors) le sens des variations du solde de la balance commerciale » (5).

On va retrouver en étudiant cette fois-ci les variations saisonnières de la masse monétaire, la même prépondérance du secteur moderne.

(1) G. LEDUC : Economie des pays d'Outre-Mer. Problèmes monétaires et bancaires dans les pays d'Outre-Mer. Les nouvelles Institutes. CUJAS, 1955-1966, p. 144.

(2) M. SAINT-MARC Zone franc et décolonisation. Sedes 1964, p. 88.

(3) Cf. A. I. BLOOMFIELD : La politique monétaire dans les pays sous-développés. Dans Institutions financières et politiques monétaires. BIRD 1963, pp. 6 et 7 — A. CHABERT : Structure économique et théorie monétaire. A. COLIN 1956, pp. 109 à 111 — M. SAINT-MARC : Zone franc et décolonisation. Sedes 1964, pp. 88 et 89 — R. TRIFFIN dans R. MOSSE : La monnaie. Collection Bilans. Rivière, 1951, p. 134.

(4) A. CHABERT : Structure économique et théorie monétaire. A. COLIN 1956, p. 109.

(5) A. CHABERT : Structure économique et théorie monétaire. A. COLIN 1956, pp. 109 et 111.

2) L'évolution saisonnière des disponibilités monétaires

La masse monétaire subit en cours d'année d'amples et régulières variations. Luc Bourcier de Carbon nous dit que dans les pays d'Outre Mer « l'accroissement peut atteindre jusqu'à 50 % du niveau minimum et il dépasse souvent 25 % » (1). Qu'en est-il en Algérie ? Avons-nous des variations saisonnières aussi accentuées que dans les autres pays sous-développés ?

■ Le deuxième rapport du comité monétaire de la zone franc pensait pouvoir distinguer, à travers la tendance générale à l'accroissement, une diversité assez marquée en ce qui concerne les évolutions saisonnières des masses monétaires. Deux grands groupes de pays seraient à différencier pour les rapporteurs : Un premier groupe de territoires comprenant l'Afrique Noire, les Départements d'Outre-Mer présenterait de fortes variations saisonnières au cours d'un cycle de douze mois. Ces fluctuations se reproduiraient chaque année de façon similaire mais avec une amplitude différente. Dans un deuxième groupe de pays où se rangeraient l'Algérie et l'Afrique du Nord en général, Madagascar, l'Océanie, les variations des disponibilités monétaires seraient beaucoup plus atténuées, bien qu'elles enregistreraient également l'influence des facteurs saisonniers.

Les mouvements saisonniers de la masse monétaire paraissent donc dépendre essentiellement de la structure économique des pays, les économies plus diversifiées de l'Algérie et de l'Afrique du Nord en particulier expliquant que les fluctuations saisonnières y soient plus amorties :

■ A partir de cette opposition qu'il convient sans doute de ne pas exagérer (2), on va s'efforcer de préciser un peu mieux encore les variations saisonnières de la masse monétaire en Algérie. On notera qu'en règle générale on retient plus spécialement la période 1951-1956 comme cadre d'analyse (3) le premier semestre est toujours une période de stagnation, de contraction des disponibilités monétaires tandis que le second est au contraire une période d'expansion. De façon plus approfondie, on peut dire encore qu'en général au premier trimestre, il y a une contraction habituelle de la masse monétaire, au second

(1) L. Bourcier DE CARBON : Les rapports monétaires des métropoles et des pays d'Outre-Mer. Cahiers de l'ISEA. Série A. n° II. Mais 1959, pp. 4 et 5.

(2) Cf. G. LEDUC : Economie des pays d'Outre-Mer. Problèmes monétaires et bancaires dans les pays d'Outre-Mer. Les nouvelles Institutes Cujas 1955-1956, p. 140.

(3) On retient une période antérieure à la phase active de la « rebellion » algérienne car à partir de 1956, l'extension des troubles et la détérioration de la situation n'ont pas été sans amplifier certains phénomènes monétaires auxquels s'est ajoutée la rétention par les unités stationnées dans le pays d'encaisses d'importance non négligeable.

trimestre, maintien, au 3^e trimestre, poussée des disponibilités monétaires qui continuent leur progression au 4^e trimestre (1). Cette évolution trimestrielle de la masse monétaire reflète la physionomie des campagnes agricoles du secteur moderne et de la commercialisation qui leur est liée et les différences sensibles qui peuvent apparaître d'une année sur l'autre s'expliquent aussi par les différences qui surviennent dans les résultats des campagnes agricoles (2). Plus ou moins directement liés à ces facteurs, les divers éléments qui composent la masse monétaire ne subissent pas tous la même évolution : les dépôts qui en constituent plus de la moitié la traduisent le plus fidèlement.

a) L'évolution saisonnière de la circulation fiduciaire (3).

Le volume des pièces ne varie que très peu en général. Tout juste si chaque année on note une très légère augmentation qui se produit dans le dernier tiers de l'année. La progression constatée dans la circulation fiduciaire totale provient donc essentiellement des billets. L'évolution de ces derniers est inégalement répartie dans le temps. (cf tableau n° 11). Elle se développe selon le rythme habituel suivant : On assiste à une contraction normale en janvier, puis à un maintien jusqu'à fin avril. La progression reprend en mai, s'accroît souvent à partir de juillet. On constate une poussée en août-septembre et octobre, très souvent un nouveau tassement en novembre et une nouvelle poussée en décembre. Les pointes d'avril-septembre-octobre et décembre s'expliquent par les moissons, les vendanges, la levée des récoltes et leur commercialisation rapide nécessitant d'importantes sorties de billets la rentrée des classes et le changement de saison, enfin par les dépenses de fin d'année.

b) L'évolution saisonnière de la monnaie scripturale.

• Les dépôts bancaires constituent le principal élément de la monnaie scripturale. C'est donc l'évolution saisonnière de cette composante qui doit essentiellement retenir notre attention, d'autant plus que « l'évolution comparative des dépôts, trimestre par trimestre, montre le lien étroit entre la production agricole algérienne et le montant des dépôts ; elle souligne d'autre part les caractères de cette production pendant une année et, d'une façon générale, les fluctuations

(1) Cf. par exemple le septième rapport annuel du Conseil Algérien du Crédit. Année 1954, pp. 20 et 21.

(2) Ainsi par exemple la différence de progression entre 1952 et 1953 durant le 3^e trimestre « provient sans doute en grande partie de la moins belle récolte de céréales et de moindres sorties de vins » (sixième rapport annuel du Conseil Algérien du Crédit. Année 1953, p. 31).

(3) Pour des études sur la circulation fiduciaire en France, cf. A. BOCCON GIBOD : Le flux et le reflux des billets dans le bilan de la Banque de France. Revue économique. 1950, pp. 401 et sv.

P. BERGER : Les variations de la circulation fiduciaire en 1952 et 1953. Revue économique. N° 4. Juillet 1954, pp. 548 et sv.

P. BERGER et L. CASSAGNES : Les variations de la circulation fiduciaire de 1954 à 1958. Revue économique. Nov. 1959, pp. 883, et sv.

Tableau n° 11 : Evolution mensuelle de la circulation fiduciaire algérienne 1951 - 1956

Indices base 100 31 décembre année précédente	1951	1952	1953	1954	1955	1956
31 Décembre année précédente .	100	100	100	100	100	100
31 Janvier	98	99	98	98	99	100
28 Février	98	100	99	98	100	102
31 Mars	100	101	98	97	101	105
30 Avril	102	102	99	98	102	106
31 Mai	102	104	99	101	103	110
30 Juin	106	106	99	101	105	116
31 Juillet	105	106	99	102	108	120
31 Août	106	109	100	103	107	125
30 Septembre	109	111	102	106	112	130
31 Octobre	112	111	104	109	114	133
30 Novembre	115	110	103	108	115	134
31 Décembre	119	113	106	114	121	138
Source : Rapports annuels du Conseil Algérien du Crédit						

de la situation économique du pays » (1). On peut en effet au travers de l'évolution des dépôts (cf tableau n° 12) « voir se profiler la physionomie des campagnes céréalicole et viticole » (2).

On assiste normalement à une diminution importante des dépôts durant les premiers mois de l'année. Cette dépression durant le premier semestre s'explique par les besoins importants de fonds de l'agriculture (frais culturaux) à cette époque de l'année, besoins qui se traduisent par la baisse des dépôts principalement dans les établissements bancaires à prédominance rurale (3). S'ajoute à ces travaux agricoles importants et au ralentissement des commercialisations qui leur est lié, le fait que le premier trimestre correspond à la période de paiement des impôts. A partir de mai-juin, la courbe des dépôts normalement se redresse : on assiste au début de la reconstitution des dépôts mais très lentement. Les mois de juillet, mais surtout les mois d'août et de septembre enregistrent par contre des progressions très sensibles. Cette reprise très forte du 3^e trimestre est liée en général à la commercialisation rapide de la récolte des céréales. Le mouvement ascendant se poursuit au cours du 4^e trimestre, alimenté par les rentrées de fonds provenant de l'exportation des vins.

• Les autres éléments de la monnaie scripturale sont moins soumis que les dépôts bancaires au déroulement des campagnes agricoles. Il en est ainsi notamment des comptes de chèques postaux (4) : leur progression a été continue et si celle-ci a eu en général les mêmes causes que les dépôts bancaires, la différence des augmentations relatives s'explique par l'ouverture de nombreux nouveaux comptes. Quant aux dépôts chez les comptables du trésor, il est difficile de tirer une conclusion quelconque de leur évolution, au demeurant peu importante, étant donné le caractère même de cette catégorie de dépôts.

En conclusion de cette étude de l'évolution des disponibilités monétaires tant globales que saisonnières, il importe donc de souligner une fois de plus le fait que toutes les fluctuations de la masse monétaires sont étroitement liées au rythme de la vie agricole et aux phénomènes de commercialisation qui lui sont attachés. Ces observations d'ailleurs, loin d'être particulières à l'Algérie, sont communes à tous

(1) R. MAUGER : Evolution et emploi des disponibilités bancaires en Algérie pendant l'année 1951 — Bulletin économique et juridique n° 153. Juillet 1952, p. 224.

(2) R. MAUGER : Disponibilités monétaires et distribution du crédit pendant l'année 1953. Bulletin économique et juridique. n° 174-175, Juin-Juillet 1954, p. 219.

(3) Et par l'augmentation parallèle des crédits agricoles à court terme comme on le verra plus loin.

(4) Cf. SAINT-MARC : Zone franc et décolonisation. Sedes. Paris 1964, p. 91.

Tabelau n° 12 : Evolution mensuelle des dépôts bancaires algériens 1951-1956

Indices base 100 31 décembre année précédente	1951	1952	1953	1954	1955	1956
31 Décembre année présente	100		100	100	100	100
31 Janvier	97	97	100	97	98	99
28 Février	96	97	99	97	99	99
31 Mars	96	96	95	99	101	100
30 Avril	95	94	93	97	100	99
31 Mai	98	95	93	98	99	98
30 Juin	97	96	94	99	101	101
31 Juillet	99	99	99	104	103	104
31 Août	100	105	99	107	105	106
30 Septembre	106	109	103	111		107
31 Octobre	112	109	106	115	109	109
30 Novembre	115	111	109	117	111	113
31 Décembre	115	112	109	121	118	119
Source : Rapports annuels du Conseil Algérien du Crédit						

les pays sous-développés, « le caractère prédominant de la production agricole dans ces territoires amenant des paiements saisonniers très forts, coïncidant avec la période de commercialisation de la récolte » (1).

Paragraphe 2

La structure qualitative des disponibilités monétaires

On partira d'une constatation. Celle-ci appellera une explication.

A) Constatation

« La proportion existant entre la monnaie fiduciaire et la monnaie scripturale apparaît comme un indice monétaire intéressant, d'après Alexandre Chabert, pour juger de l'état de développement d'un pays. Car cette proportion dépend de la structure économique du système financier et bancaire, de la tradition, de la mentalité de la population, du rythme de la vie et d'innombrables motifs psychologiques. Dans la majorité des cas, cette proportion de la monnaie scripturale est un reflet du degré de modernisation d'un pays » (2). Paradoxalement donc (3), la structure qualitative de la masse monétaire algérienne telle qu'elle ressort du tableau n° 13 est celle d'une économie très développée ou du moins possédant un système monétaire développé : la part de la monnaie scripturale y est très forte (4) et l'évolution retracée au graphique n° 7 pour l'Algérie et les autres pays de la zone franc semble elle aussi aller dans le sens du renforcement de cette part au détriment de celle de la monnaie fiduciaire. En effet ce graphique n° 7 présente deux types de structures : celles où la monnaie scripturale est plus importante que la circulation fiduciaire (c'est le cas de l'Algérie et des pays du Maghreb en général) ; celles où la circulation fiduciaire l'emporte (pays d'Afrique Noire). Mais, même pour ces pays, les taux de croissance de la monnaie scripturale, apparents avec les échelles semi-logarithmiques, sont supérieurs à ceux de la circulation fiduciaire et des disponibilités monétaires de sorte que même ce deuxième type de structure paraît tendre vers le premier.

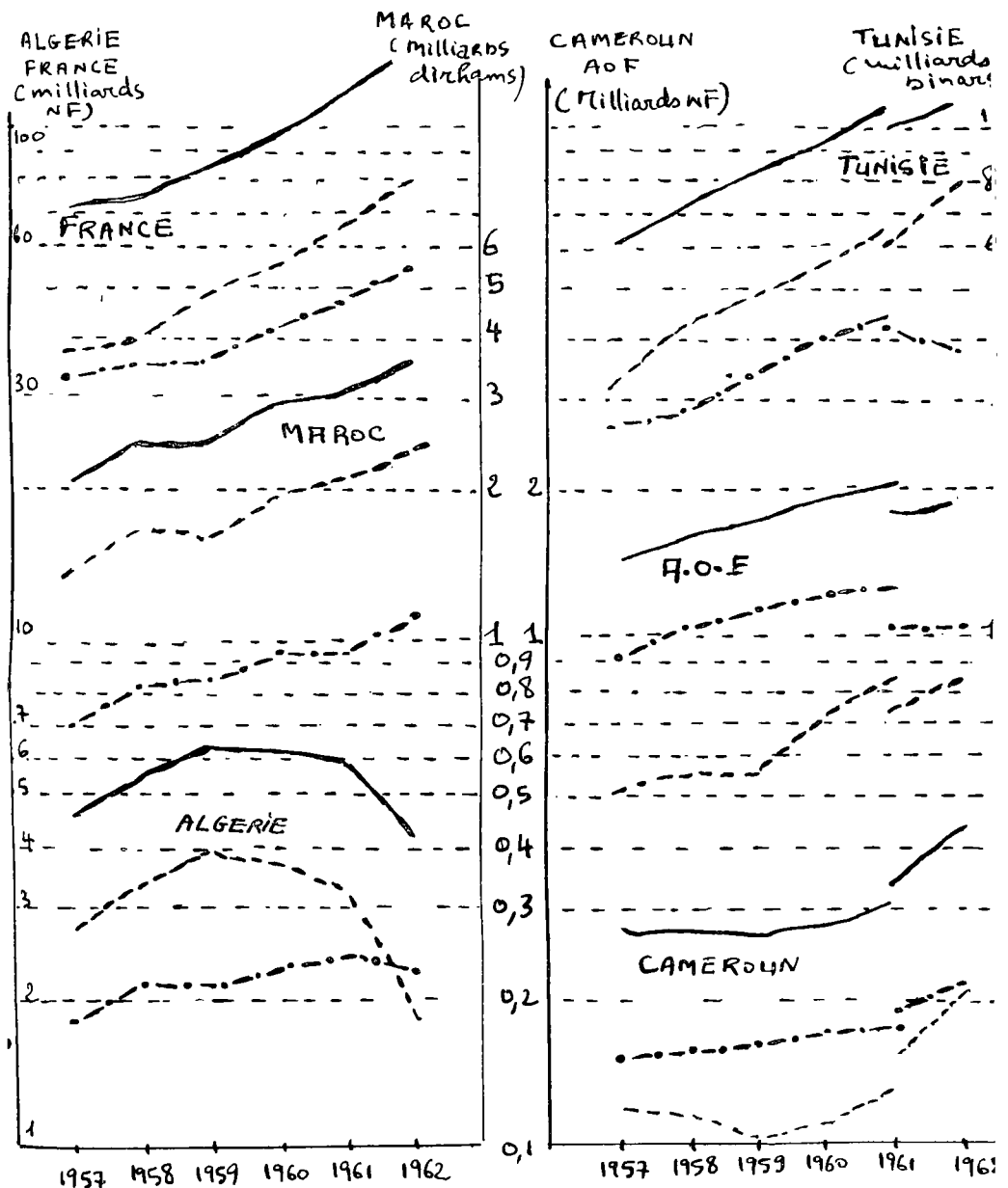
(1) A. CHABERT : Structure économique et théorie monétaire. A. COLIN 1956, p. 115.

Cf. aussi M. SAINT-MARC : Zone franc et décolonisation. Sedes. Paris 1964, pp. 91 et sv. — D. HARBI : Les problèmes monétaires des pays en voie de développement. Mémoire DES Alger 1966, p. 68, - etc....

(2) A. CHABERT : Structure économique et théorie monétaire. Librairie A. COLIN 1956, pp. 133 et 134.

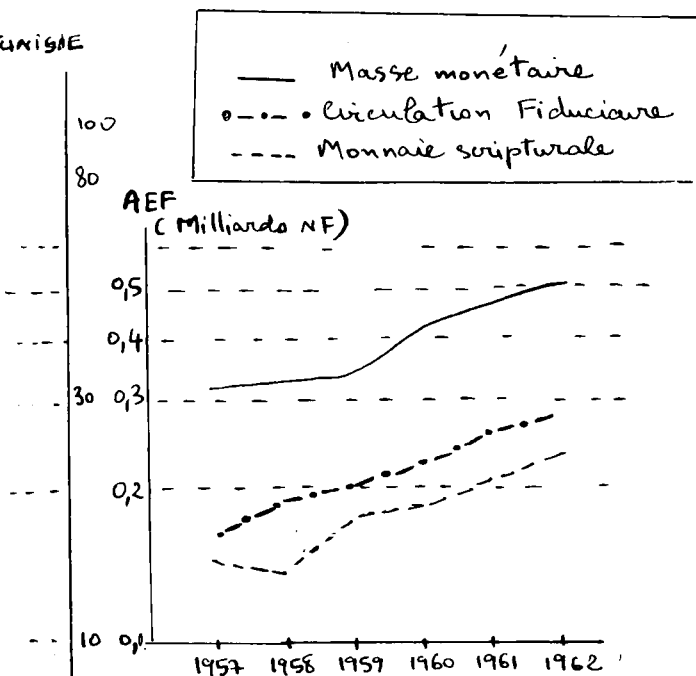
(3) On suit directement sur ce point J. GARELLO : Diffusion du développement et demande effective. Thèse. Aix-en-Provence. 1964, pp. 361 et sv.

(4) On rappelle, pour donner un point de comparaison, que la part de la monnaie scripturale représente en France 57,9 % des disponibilités monétaires totales en 1959, 57,8 % en 1960, 58,8 % en 1961, 60,6 % en 1962.



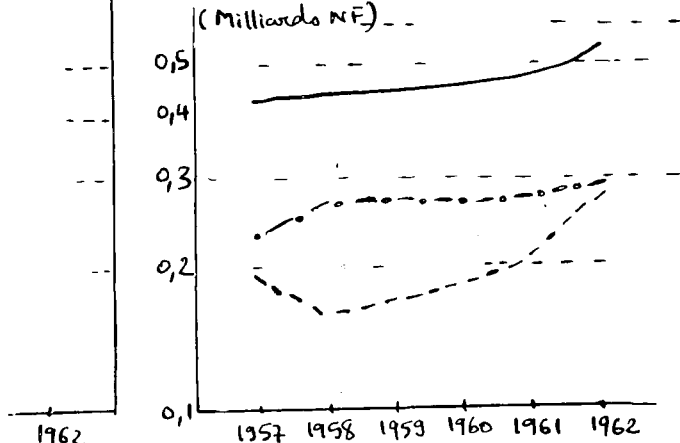
GRAPHIQUE N°7: Evolution de la Masse monétaire, de la circulation fiduciaire et de la monnaie scripturale en Algérie et dans les pays de la zone franc (1957 - 1962)

TUNISIE



MADAGASCAR

(Milliards NF)



GRAPHIQUE N°7 (Suite)

(Echelles
semi-logarithmiques)

Tableau n° 13 ALGERIE : Répartition des disponibilités monétaires entre la circulation fiduciaire et la monnaie scripturale (en pourcentage)

Années	Circulation fiduciaire	Monnaie scripturale
1951	43	57
1952	42	58
1953	42	58
1954	40	60
1955	41	59
1956	44	56
1957	40	60
1958	39	61
1959	34	66
1960	39	61
1961	43	57
1962	55	45

(Pourcentages arrondis)

Source : Rapports annuels du Conseil Algérien du Crédit

Compte tenu de ces observations et aussi du fait que des chutes très brutales de la monnaie scripturale sont enregistrées lorsque les perspectives politiques se sont assombries (Algérie à partir de 1959, Afrique Noire 1959, Madagascar 1958, etc) (1), on peut avancer l'explication suivante.

B) Explication

• La solution de ce paradoxe - à savoir l'importance de la part de la monnaie scripturale en Algérie avant 1962 - réside dans l'importance de l'économie de marché et en particulier des activités extraverties du secteur moderne et du secteur public dans la manipulation monétaire. La monétarisation de l'économie se fait par la monnaie scripturale, c'est-à-dire dans le secteur déjà le plus monétarisé. La circulation fiduciaire qui, par nature, pénètre en premier le secteur traditionnel

(1) Cf. dans le même sens les rapports du comité monétaire de la zone franc : Année 1958, p. 105. Année 1959, p. 150.

est au contraire insuffisante. Une preuve a contrario en quelque sorte de ce point est fournie par la période 1959-1962 qui voit, avec le départ des Européens, la chute massive de la monnaie scripturale.

• Tous les auteurs sont d'ailleurs unanimes pour relier l'explication de ce phénomène à la structure des économies en question et « plus précisément au dualisme de cette structure qui délimite les aires d'utilisation des différentes monnaies » (1). Dans la plupart des économies sous-développées, note Bloomfield (2), « on n'est pas encore très habitué à utiliser les services des banques. Ces dernières ne touchent qu'une fraction relativement faible de la population. L'emploi des comptes de chèques et des autres services bancaires est limité essentiellement aux commerçants, aux hommes d'affaires et aux administrations ». La monnaie scripturale est donc prioritairement « l'affaire » du secteur moderne tandis que « l'usage de la monnaie fiduciaire est réservé en fait aux autochtones ; ces derniers ne se servent pratiquement pas de la monnaie scripturale parce que même pour ceux qui en comprennent l'usage, l'accès aux banques est malaisé en beaucoup d'endroits à cause de la faible densité du réseau bancaire » (3). Pareillement Michèle Saint-Marc s'attache à cette importance de la monnaie scripturale qui traduit la concentration des disponibilités monétaires dans les mains d'un petit nombre et s'efforce « d'évaluer approximativement la quantité de monnaie servant de moyen d'échange aux autochtones en comparant l'augmentation de la masse monétaire globale et l'augmentation de la monnaie fiduciaire. Les billets et monnaies divisionnaires en circulation ne sont pas en effet susceptibles d'être thésaurisés davantage en période normale par les Européens. Ceux-ci préfèrent les dépôts bancaires ou postaux. Il en résulte que, schématiquement, on peut considérer qu'une augmentation de la monnaie fiduciaire plus que proportionnelle à l'augmentation de la masse monétaire est intégrée à l'économie nationale » (4). On pourrait relever des considérations voisines chez le professeur Luc Bourcier de Carbon qui note que « la monnaie scripturale connaît une pénétration très réduite dans les milieux autochtones » (5), chez le professeur Gaston Leduc pour lequel la « proportion relativement élevée de la monnaie scripturale... tient très certainement à l'importance

(1) R. BISTOLFI : Structure économique et indépendance monétaire. CUJAS 1967, p. 252.

(2) Arthur I. BLOOMFIELD : La politique monétaire dans les pays sous-développés, dans Institutions financières et politiques monétaires. BIRD 1963, p. 9.

(3) Diallo MAKHA : Structure monétaire, commerciale et bancaire des pays d'Afrique tropicale, dans l'actualité économique. Janvier-Mars 1969 n° 4, p. 719.

(4) M. SAINT-MARC : Zone franc et décolonisation. Sedes 1964, p. 89.

(5) Luc Bourcier DE CARBON : Les rapports monétaires des métropoles et des pays d'Outre-Mer. Cahiers de l'ISEA. Série A. n° II, mai 1959, p. 4.

du rôle joué par les dépôts bancaires dans les secteurs évolués de l'économie du pays et notamment dans le commerce et l'agriculture européenne » (1).

On ne multipliera pas les références. On observera seulement pour conclure ce point que la valeur de ces considérations ne se limite pas à l'Algérie et aux pays de la zone franc. En ce qui concerne en effet cette structure qualitative de la masse monétaire, ce phénomène est connu d'un certain nombre d'autres pays sous-développés. On peut le déceler à travers le rapport monnaie scripturale sur total de la masse monétaire. On donne ce rapport dans le tableau n° 14 pour des nations appartenant à des zones géographiques très différentes : l'explication serait ici encore sans doute identique.

Tableau n° 14 : Masse monétaire et Monnaie scripturale dans certains pays en 1961

Pays	Unités Monétaires	Masse Monétaire	Monnaie Scripturale	Monnaie Scripturale
				Masse Monétaire (pourcentages)
Brésil	Milliards Cruseiros	1041,8	786,0	75
Ceylan	Millions roupies	1268	575	45
Chili	Millions escudos	431,7	257,0	59
Colombie	Millions pesos	4962	3095	62
Ghana	Millions livres gh	91,3	48,1	52
Liban	Millions L. L	1195	792	66
Mexique	Millions pesos	18493	10193	54
Source : Annuaire statistique des Nations Unies 1962 .Tableau 168 pp 520-4 : Disponibilités monétaires en 1961.				

(1) G. LEDUC : Economie des pays d'Outre-Mer : Problèmes monétaires et bancaires dans les pays d'Outre-Mer. Les nouvelles institues. CUJAS 1955-1956, p. 126, cf. aussi, p. 110.

Section 2

Les contreparties des disponibilités monétaires

On appelle contreparties de la masse monétaire ou des disponibilités monétaires « les créances acquises par les émetteurs de monnaie lorsqu'ils lancent la monnaie en circulation » (1).

On rappelle l'évolution d'ensemble de ces contreparties avant de s'attacher à leurs principales composantes.

Paragraphe I

L'évolution d'ensemble des contreparties

Le tableau n° 14 donne un aperçu général des contreparties des disponibilités monétaires en Algérie durant la période 1951 à 1962 tandis que les tableaux n° 15 à 18 et le graphique n° 8 s'attachent à préciser l'évolution des principales contreparties : créances extérieures, créances sur le trésor, crédits à l'économie.

On est ainsi à même de voir comment les nouveaux moyens monétaires mis à la disposition de l'économie de 1951 à 1959 ont trouvé leurs contreparties de même que l'on est ainsi capable de décèler à quels éléments est liée la contraction des disponibilités monétaires de 1959-60 à 1962.

A) L'expansion de la masse monétaire et l'expansion des contreparties des disponibilités monétaires : 1951 à 1959.

En 1951, les avoirs extérieurs de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie et les portefeuilles d'effets détenus par les Banques avaient fortement baissé : les disponibilités monétaires nouvelles résultaient donc presque uniquement des crédits. L'expansion monétaire de 1952 tient au contraire aussi bien au développement des emplois bancaires qu'à la reconstitution des disponibilités extérieures de l'Institut d'Emission. Depuis et ceci jusqu'en 1959 les nouveaux moyens monétaires mis à la disposition de l'économie ont, comme pour l'année 1952, trouvé leurs contreparties dans la progression cumulée des réserves de change de l'Algérie, des créances sur le Trésor et des crédits à l'économie. On notera toutefois la place fondamentale qui revient à l'excédent des entrées de capitaux sur les sorties dans l'accroissement de la masse monétaire, les deux autres composantes n'ayant qu'une influence moindre sur cet accroissement.

(1) H. GUITTON : La monnaie. DALLOZ 1969, p. 212.

Tableau n° 14 : Contreparties des disponibilités monétaires 1951 à 1962

ALGERIE

(en millions de NF')	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
A) Créances extérieures	78	160	294	413	776	1210	1713	2014	1790	1302	1531	1101
B) Créances sur l'Algérie ..				11	11	11	11	11	11	11	11	38
C) Créances sur le Trésor												
1) Créances d'entreprises ou de particuliers en compte aux bureaux de chèques postaux et au Trésor. Circu- lation métallique	128	155	170	207	245	354	447	574	692	710	775	392
2) Effets publics en porte- feuille à la Banque Centrale et dans les Banques	133	165	192	237	272	325	386	532	586	529	442	185*
D) Crédits à l'économie												
1) Banque de l'Algérie (et de la Tunisie)	1350	1519	595	594	502	538	364	345	551	1253	1243	3076
2) Banques			1014	1181	1367	1496	1828	1977	2857	2843	2437	
E) Ajustement	- 5	- 89	- 198	- 305	- 263	- 187	- 161	+ 3	- 304	- 706	- 697	- 676
Total des contreparties des disponibilités monétaires ..	1684	1910	2067	2438	2910	3747	4588	5456	6083	5942	5742	4116

* au 30 Septembre 1962

(chiffres arrondis)

Source : Rapports annuels du Conseil Algérien du Crédit.

Tableau n° 15 : Evolution des créances extérieures 1951 à 1962

ALGERIE

ANNEES	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Montant en fin de période (Millions de NF)	78	160	294	413	776	1210	1713	2014	1790	1302	1531	1101
Variations en cours de période												
— en valeur absolue		+ 82	+134	+119	+363	+434	+503	+301	—224	—488	+229	— 430
— en pourcentage		+ 105,1	+83,7	+40,4	+87,8	+55,9	+41,5	+18,1	—11,4	—27,3	+17,6	— 28,08

Source : Rapports annuels du Conseil Algérien du Crédit

(Chiffres arrondis)

Tableau n° 16 : Evolution des créances sur le Trésor 1951 à 1962

ALGERIE

ANNEES	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Montant en fin de période (Millions de NF)	261	320	362	444	517	679	833	1106	1278	1239	1217	577
Variations en cours de période												
— en valeur absolue		+ 59	+ 42	+ 82	+ 73	+ 162	+ 154	+ 273	+ 172	— 39	— 22	— 640
— en pourcentage		+ 22,6	+ 13,1	+ 22,6	+ 16,4	+ 31,3	+ 22,6	+ 32,7	+ 15,5	— 3,05	— 1,7	— 52,5

Source : Rapports annuels du Conseil Algérien du Crédit

(Chiffres arrondis)

GRAPHIQUE N° 8 : Évolutions principales
 contreparties de la masse monétaire algérienne (1951 à 1962)

ALGERIE

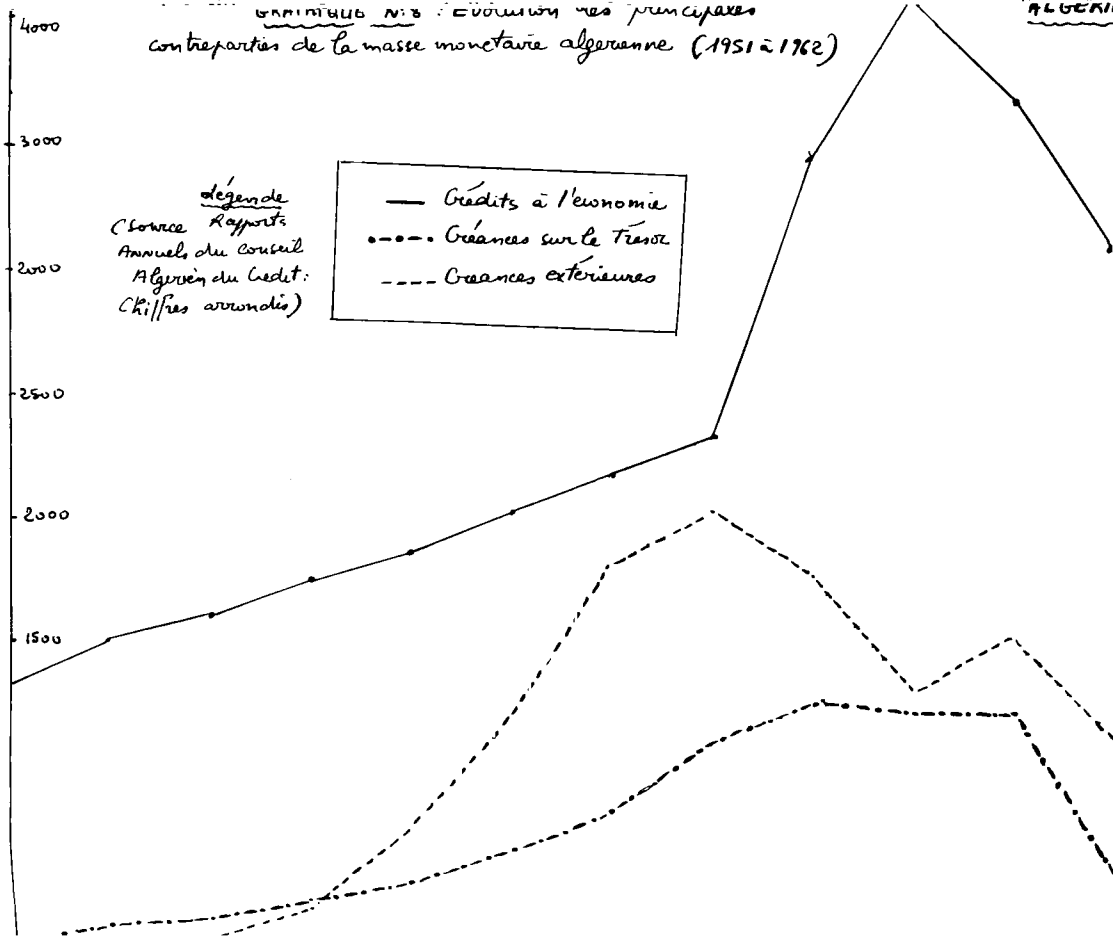


Tableau n° 17 : Evolution des crédits à l'économie

	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Montant en fin de période (Millions de NF).	1350		1610	1776	1870	2034	2193	2323	3409	4097	3681	3076
Variations en cours de période												
— en valeur absolue		+ 169	+ 91	+ 166	+ 94	+ 164	+ 159	+ 130	+ 1086	+ 688	— 416	— 605
— en pourcentage		+ 12,5	+ 5,99	+ 10,3	+ 5,4	+ 8,7	+ 7,8	+ 5,9	+ 46,7	+ 20,1	— 10,1	— 16,4

Source : Rapports annuels du Conseil Algérien du Crédit.

(Chiffres arrondis)

Tableau n° 18 : Evolution des principales contreparties de la masse monétaire (en pourcentage)

	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Créances extérieures	4,6	8,3	14,2	16,9	26,6	32,2	37,3	36,9	29,4	21,9	26,6	26,7
Créances sur le Trésor	15,4	16,7	17,5	18,2	17,7	18,1	18,1	20,2	21	20,8	21,1	14
Crédits à l'économie	80,1	79,5	77,8	70,2	64,2	54,2	47,7	42,5	56	68,9	64,1	74,7
Divers	— 0,1	— 2,5	— 7,5	— 5,3	— 8,5	— 5,5	— 3,1	+ 0,4	— 6,4	— 11,6	— 11,8	— 15,4

B) La contraction de la masse monétaire et la contraction des contreparties des disponibilités monétaires : 1959-60 à 1962.

La contraction de la masse monétaire a été liée en 1959-60 à la diminution des avoirs extérieurs. Elle résulte essentiellement en 1961 de l'évolution des crédits à l'économie. En 1962, ces deux contreparties ont encore accentué leur chute et aggravé la baisse du niveau des disponibilités monétaires.

En reprenant maintenant rapidement l'étude des principales contreparties créances extérieures, créances sur le Trésor, crédits à l'économie on entend montrer comment la domination et le dualisme se profilent au travers de ces tableaux : car en effet *cette série de chiffres traduit bien la situation structurelle dépendante et désarticulée de l'économie algérienne avant 1962.*

Paragraphe 2

L'évolution des principales contreparties

On examinera rapidement les trois principales composantes des contreparties.

A) Les créances sur l'extérieur :

Les créances extérieures sont constituées par les disponibilités de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie en France et à l'étranger. Leur montant représente la différence entre les avoirs extérieurs de l'Institut d'Emission et le solde créditeur sur ses livres du compte du Trésor Public (1). Après le 1^{er} novembre 1958, la Banque ayant cessé toute activité en Tunisie, son bilan ne traduit plus alors que les opérations propres à l'Algérie.

— Les créances sur l'extérieur varient avec l'évolution de la balance des règlements. Plus exactement elles varient comme le solde de la balance des comptes (2). Généralement, jusqu'en 1959, ce solde a été très positif. Mais ce mouvement, on le sait, ne doit d'ailleurs pas faire illusion. Il ne doit rien à la balance des règlements privés : la balance des entrées et sorties de capitaux privés est en effet traditionnellement déficitaire en Algérie, la cause principale en étant

(1) Les rapports du conseil Algérien du crédit de 1955 et 1956 ont fait état de la complexité des mouvements concernant la détermination du chiffre des « créances extérieures » qui exprime des soldes.

— d'une part, entre les avoirs extérieurs de la Banque, c'est-à-dire presque essentiellement un actif sur le trésor et le compte courant de celui-ci

— d'autre part, à l'intérieur de ce compte courant créditeur, entre une position fortement créditrice en Algérie et fortement débitrice en Tunisie ».

(2) « Le solde de la balance générale des paiements... se retrouve dans la variation des créances extérieures de la Banque de l'Algérie » (Onzième rapport annuel du conseil Algérien du crédit. Année 1958, p. 23).

le déséquilibre de la balance commerciale dû à un fort excédent des importations sur les exportations. La balance des règlements ne doit d'être finalement équilibrée qu'aux importantes dépenses de souveraineté de la Métropole et qu'aux prêts élevés qu'elle consent à l'Algérie. L'équilibre de la balance des comptes de l'Algérie est assuré par ces entrées de capitaux publics en provenance de la France : celles-ci ont considérablement augmenté au cours des années 1951-1959, notamment les dernières années par suite des opérations militaires et du développement pétrolier et industriel. Pendant l'année 1959 les transferts de capitaux publics ont continué leur mouvement ascendant, accusant un solde excédentaire de 454 milliards d'AF. Mais pour la première fois depuis de nombreuses années l'excédent des transferts de capitaux publics n'a pas suffi à couvrir le déficit des capitaux privés qui s'est élevé à 476 milliards d'AF, soit 38 milliards de plus qu'en 1958. Cet accroissement est amplement expliqué par l'aggravation du déficit de la balance commerciale de 1959 (dû à l'équipement accéléré de l'Algérie) qui est passé de 274 milliards en 1958 à 383 milliards en 1959 soit 109 milliards et 40 % en plus. Aussi bien la balance des comptes de l'Algérie a donc enregistré en 1959 une différence en moins de 22 milliards qu'il a fallu couvrir par d'autres moyens, ce qui explique la diminution des avoirs extérieurs de la Banque de l'Algérie succédant à une augmentation continue pendant plusieurs années.

— Ce qu'il importe ici de bien souligner c'est donc la place très importante que vont acquérir les créances extérieures dans la couverture de la masse monétaire de 1951 à 1959 (1) et les conséquences que comporte une telle promotion : Puisqu'en effet le caractère positif du poste « créances extérieures » n'est dû qu'à l'augmentation du solde résiduel d'opérations financières ou de caractère public effectuées par le canal de l'Institut d'Emission alors que la balance commerciale reste constamment déficitaire, on voit bien se profiler du nouveau ici à travers cette étude la dépendance commerciale et financière de l'Algérie d'avant 1962, dépendance d'autant plus forte que les « avoirs en francs » dont l'Institut d'Emission Algérien dispose à Paris constituent le principal élément de couverture de la monnaie qu'il émet à Alger (2).

(1) Cf. Tableaux nos 15 et 18.

(2) On peut lire dans le onzième rapport du conseil Algérien du crédit : (Année 1958, p. 24).

« Le bilan de l'Institut d'Emission présente lui aussi, une aisance notable. Par le jeu d'une balance générale des paiements largement bénéficiaire depuis plusieurs années, les billets en circulation se trouvaient à la fin de l'année écoulée, gagés à concurrence de 97 % par des avoirs extérieurs. Sans doute sont-ils presque entièrement constitués en francs métropolitains, mais ils n'en expriment pas moins de véritables réserves de change puisque les importations de l'Algérie proviennent en majeure partie de la métropole ».

B) Les créances sur le Trésor

— On notera 2 points : tout d'abord l'augmentation constante et modérée des créances sur le trésor durant la période 1951 à 1959 ; par ailleurs la part à peu près régulière occupée par cette composante dans l'ensemble des contreparties des disponibilités monétaires. Ces tendances dégagées, on rappellera les deux éléments recouverts par cette notion de créances sur le trésor. En premier lieu le poste : Créances d'entreprises ou de particuliers en compte aux chèques postaux et au Trésor et circulation métallique. Ce premier poste ne retiendra pas notre attention sinon pour dire qu'il forme une réserve qui apporte au Trésor des ressources importantes lui permettant de financer une partie des dépenses faites en Algérie sans transferts de capitaux de métropole.

Le second poste concerne les portefeuilles d'effets publics à la Banque de l'Algérie et dans les banques : Il y a lieu de rappeler tout d'abord l'obligation faite aux banques en application des règles édictées au début de 1949 de placer en titres d'Etat - essentiellement Bons du Trésor et accessoirement acceptations du Crédit National une partie de leurs fonds. En outre, comptent pour la détermination de ces portefeuilles obligatoires les valeurs garanties par l'Algérie, représentées par des traites qui sont entièrement réescomptables auprès de la Banque Centrale. On notera ensuite que le portefeuille des effets publics et des crédits garantis n'absorbe que 20 % au plus des disponibilités bancaires et qu'il reste ainsi 80 % pour les crédits bancaires. Ainsi, par exemple, pour prendre comme point de référence l'année 1951 qui marque le début de cette étude, la situation au 31 décembre était la suivante.

Effets publics	8 %	} du total des emplois bancaires
Valeurs garanties par l'Algérie	5 %	
Autres crédits	86 %	

— On peut, à partir de ces éléments, faire deux observations au sujet de ce portefeuille obligatoire :

Tout d'abord on notera l'évolution saisonnière de ce portefeuille obligatoire qui, parce qu'elle est liée directement à l'évolution des dépôts et des crédits, dépend elle aussi du rythme d'activité du secteur moderne. Ceci est particulièrement sensible pour les achats des organismes de crédit agricole (1). On observera ensuite l'évolution en longue période de ce portefeuille de 1951 à 1959. A la fin de l'année 1950, l'ensemble des crédits garantis et des effets publics était supérieur de 3 milliards d'AF au montant général des portefeuilles obligatoires des banques. Au 31 décembre 1951 par contre ce total était inférieur de 1 milliard au plancher général. Mais ce resserrement devait être

(1) On pourra voir notamment les sixième et septième rapports annuels du conseil Algérien du crédit. Années 1953 et 1954.

passager : l'étroitesse de trésorerie des banques algériennes fait place à partir de 1952 et ceci jusqu'en 1959 à un retour progressifs à une certaine aisance comme en témoigne la souscription sans cesse croissante par les banques de nouveaux effets publics. L'aisance de leur trésorerie allait même amener les banques algériennes non seulement à modérer leurs recours au réescompte mais encore à envoyer des fonds à leurs sièges centraux et agences de la Métropole ou ces derniers à ne pas couvrir les transferts de fonds de Métropole en Algérie au point qu'elles ont non seulement remboursé les soldes créditeurs de ceux-ci mais qu'elles sont à leur tour devenues créancières (1). Ce n'est qu'en 1959 que les banques algériennes ont été amenées à réviser la politique qui les conduisait à rechercher des placements provisoires à l'extérieur sous l'influence d'une progression plus rapide de leurs ressources que de leurs emplois locaux. 1959 marque en effet un resserrement de leur trésorerie qui amène les banques à mobiliser une plus grande partie de leurs bons du Trésor auprès de l'Institut d'Emission dont l'intervention augmente : les portefeuilles nets (2) s'accroissent faiblement tandis que les crédits connaissent un gonflement significatif par suite de la mise en œuvre du Plan de Constantine.

C) Les crédits à l'économie

Jusqu'en 1959 en effet les crédits à l'économie qui constituent la principale contrepartie des disponibilités monétaires (à l'exception des années 1957 et 1958 ils représentent au moins en effet la moitié des contreparties) ont augmenté très modérément : le Conseil Algérien du Crédit ose même parler de la « quasi-stagnation des crédits bancaires » (3) durant toute la période 1951-1959. L'accroissement souvent important des dépôts bancaires a ainsi généralement permis aux établissements de crédit de ne recourir que très modérément aux facultés de l'institut d'émission dont la part dans le financement des concours à l'économie a ainsi diminué.

En 1959 et 1960, on assiste au contraire, avec l'essor économique et industriel tenant au Plan de Constantine, à une progression considérable des crédits qui va amener un renversement de la situation antérieure : les ressources bancaires ont certes continué à progresser, mais les banques ont eu à faire face à un développement plus important des

(1) On n'insistera pas de nouveau ici sur les conséquences importantes de cet état de choses. J. M. ALBERTINI résume ici notre pensée : les banques dans les pays sous-développés, écrit-il « gardent souvent inemployée une plus large proportion de leurs liquidités. Elles n'ont plus ainsi de problèmes de trésorerie et n'ont pas besoin de faire appel à la banque d'émission. Elles échappent alors à tout contrôle ». (J. M. ALBERTINI : les mécanismes du sous-développement. Editions ouvrières. 1967, pp. 273 et 274).

(2) La mobilisation du portefeuille brut global des banques par pensions et avances à 30 jours donne le portefeuille net des banques.

(3) Cf. Douzième rapport annuel du conseil Algérien du crédit. Année 1959, p. 22.

emplois. Elles ont donc été amenées d'une part à rapatrier les fonds qu'elles avaient mis provisoirement à la disposition de leurs sièges métropolitains à une époque où la progression de leurs ressources avait été plus rapide que celle de leurs besoins (1), d'autre part à s'adresser plus largement à l'Institut d'Emission pour la mobilisation des effets publics et des crédits à court terme ou aux organismes spécialisés pour celle des crédits à moyen terme. Mais ceux-ci ne les conservent pas et les présentent aussi au réescompte de sorte que la charge de financement supplémentaire des banques a été supportée par la Banque de l'Algérie qui a assuré ainsi quasi-intégralement l'équilibre du système bancaire (2).



L'évolution des contreparties de la masse monétaire est donc très significative de ce qu'a été la croissance de l'économie algérienne pendant la décennie 1950-51 à 1961-62 - Avant 1956-57, on est en présence d'une économie sous-développée avec un fort secteur moderne à vocation primaire (agriculture, mine). A partir de 1957 et ces tendances iront en s'accroissant en 1958 et surtout en 1959 on assiste à une profonde modification de structure qui tend à faire de l'Algérie une économie de pays en voie d'industrialisation. Les signes de cette mutation qui apparaissent ou s'accroissent durant cette période sont nombreux : les bilans des banques, les contreparties de la masse monétaire, la balance commerciale et la balance des règlements en témoignent, qui prennent progressivement une nouvelle physionomie. Les avoirs extérieurs de l'Institut d'Emission diminuent tandis que les crédits à l'économie reprennent la place qui est la leur dans un pays en cours d'équipement. Par ailleurs la structure elle-même de ces crédits se modifie : on assiste ainsi à une diminution des crédits à court terme pour l'agriculture et à une augmentation de ces mêmes crédits pour l'industrie. Pareillement, l'effort d'équipement se marque par une transformation de la part respective des crédits à court terme et des crédits à moyen terme au bénéfice de ces derniers. Ce sont tous ces signes d'une adaptation du crédit aux nouvelles données économiques que l'on va retrouver en étudiant de façon plus précise la structure des crédits.

(1) En témoigne l'important fléchissement en 1959 du poste « comptes extérieurs des banques » qui ne figure pas dans le tableau simplifié des contreparties que l'on a retenu au texte.

(2) On pourra voir sur ce point le chapitre II : « l'équilibre du système bancaire » des rapports du conseil Algérien du crédit. (Année 1959-1960, 1961 notamment) qui détaille le recours du secteur bancaire aux organismes de réescompte.

Chapitre 2

Economie dominée et dualisme et structure des crédits

« La marque du dualisme de l'économie sur la structure du système bancaire, écrit Robert Bistolfi, se prolonge au plan de la distribution du crédit que les établissements réalisent. Réparti inégalement entre les deux secteurs moderne et traditionnel, voyant dans les deux cas varier sa composition, le crédit tend non seulement à s'adapter aux données de chacun des secteurs mais, au delà, à renforcer leurs caractères respectifs et à aggraver sans cesse leur opposition » (1).

Ce jugement de Robert Bistolfi, s'il a valeur pour la distribution du crédit en Tunisie avant l'indépendance, trouve également un support très réel pour l'Algérie d'avant 1962 (2). Il n'est pour s'en convaincre, que de partir des informations chiffrées résumant la politique du crédit en Algérie dans les années 1951 à 1962.

— Le tableau n° 19 (3) donne l'ensemble des crédits consentis en Algérie par les diverses institutions bancaires durant la période 1951-1962. Il retrace par grandes branches de l'activité économique les variations des crédits décomposés selon leur nature et selon leur durée. A partir de ces chiffres, on peut donc fournir quelques observations sur la répartition de ces crédits tant en ce qui concerne leur *secteur d'activité* que leur *catégorie* (4).

(1) R. BISTOLFI : Structure économique et indépendance monétaire. Editions CUJAS 1967, p. 76.

(2) Sur l'ensemble de ce point cf. F. BLOCH-LAINE : La zone franc : PUF 1966, pp. 236 et s. — G. NORDEY : les banques et le crédit en Algérie. Thèse Paris 1952 deuxième partie, chap. III, pp. 267 et s.

(3) Ce tableau est établi à partir des sources suivantes :

Pour la partie A) — Rapports annuels du conseil Algérien du crédit.
— Rapports annuels sur la zone franc.

Pour la partie B) — Annales statistiques de l'Algérie. Années 1948-1949 à 1961 (treizième volume).

— Rapports sur la production agricole Algérienne et sur l'activité des institutions de crédit mutuel et de coopération agricoles d'Algérie.

— Les rapports annuels de Louis LEBEAU dans le Bulletin économique et juridique (office Algérien d'action économique et touristique).

Pour la partie C) — Annales statistiques de l'Algérie. Années 1948-1949 à 1961, (treizième volume).

Enfin les chiffres de la partie B) et de la partie C) pour l'année 1962 sont tirés de « l'Algérie Agricole » : le crédit agricole Algérien Novembre-Décembre 1965 - Janvier 1966 n° 8, p. 31.

(4) En fait « les crédits à l'économie se répartissent selon la durée des crédits, le secteur d'activité, la nature juridique des bénéficiaires ou des auteurs du crédit » (A. TIANO : Le Maghreb entre les mythes. PUF 1967, p. 502).

Tableau n° 19 : Détail des crédits consentis par les diverses institutions bancaires en Algérie de 1951 à 1962

En millions de NF	1951				1952			
	Court terme	Moyen et long terme	Préfinancement	Total	Court terme	Moyen et long terme	Préfinancement	Total
A) Crédits bancaires								
1) Crédits directs	768,68	171,23	22,29	962,20	854,40	238,92	16,84	1110,16
{ agriculture	242,96	39,99		282,95	256,31	61,09		317,40
{ commerce	343,34	13,35		356,69	408,38	14,33		422,71
{ industrie	182,38	81,22	22,29	285,89	189,46	90,92	7,69	288,07
dont { divers dont :								
{ — Construction		36,67		36,67		62,69		62,69
{ — Communes et collectivités publiques					0,25	9,89	9,15	19,29
{ — Activités mal définies								
2) Encours commerciaux				388,43				408,86
{ agriculture				19,42				12,27
dont { commerce				244,71				257,58
{ industrie				124,30				139,01
{ Activités mal définies ..								
3) Total général des crédits bancaires				1350,63				1519,02
B) Crédit Agricole Mutuel	437,30	15,34		452,64	619,82	15,01		634,83
C) S.A.P.	18,72	4,94	0,60*	24,26	10,32	6,35	0,58	17,25

* Pour les SAP, il ne s'agit pas dans cette colonne de préfinancement mais de subventions.

Tableau n° 19 (suite)

En millions de NF	1953				1954			
	Court terme	Moyen et long terme	Préfinancement	Total	Court terme	Moyen et long terme	Préfinancement	Total
A) Crédits bancaires								
1) Crédits directs	873,80	268,67	13,71	1156,18	944,16	313,98	8,30	1266,44
{ agriculture	311,67	73,17		384,84	300,73	93,87		394,60
{ commerce	373,31	16,29		389,60	482,72	16,82		499,54
{ industrie	188,58	83,92	4,95	277,45	160,58	85,12	2,47	248,17
dont { divers dont :								
{ — Construction		83,40		83,40		105,48		105,48
{ — Communes et collec-	0,24	11,89	8,76	20,89	0,13	12,69	5,83	18,65
{ tivities publiques ...								
{ — Activités mal définies								
2) Encours commerciaux				453,77				509,97
{ agriculture				9,08				13,00
dont { commerce				294,95				311,84
{ industrie				149,74				185,13
{ Activités mal définies ..								
3) Total général des crédits bancaires				1609,95				1776,41
B) Crédit Agricole Mutuel	584,02	16,90		600,92	646,71	22,73		669,44
C) S.A.P.	16,60	6,26	0,37	23,23	18,25	10,94	1,06	30,25

Tableau n° 19 (suite)

1064

REVUE ALGERIENNE

En millions de NF	1955				1956			
	Court terme	Moyen et long terme	Préfinancement	Total	Court terme	Moyen et long terme	Préfinancement	Total
A) Crédits bancaires								
1) Crédits directs	960,51	349,26	9,04	1318,81	1045,54	388,01	7,25	1440,80
{ agriculture	319,53	127,79		447,32	320,49	150,64		471,13
{ commerce	475,68	18,50		494,18	537,96	22,81		560,77
{ industrie	164,52	59,54	2,34	226,40	185,18	60,07	2,03	247,28
dont { divers dont :								
{ — Construction		129,43		129,43		141,11		141,11
{ — Communes et collectivités publiques	0,78	14,00	6,70	21,48	1,91	13,38	5,22	20,51
{ — Activités mal définies								
2) Encours commerciaux				550,94				593,73
{ agriculture				13,11				19,19
dont { commerce				345,12				370,45
{ industrie				192,71				204,09
{ Activités mal définies								
3) Total général des crédits bancaires				1869,75				2034,53
B) Crédit Agricole Mutuel	623,41	26,35		649,76	662,68	20,02		682,70
C) S.A.P.	24,40	11,33	1,47	37,20	18,14	11,05	0,43	29,62

Tableau n° 19 (suite)

En millions de NF	1957				1958			
	Court terme	Moyen et long terme	Préfinancement	Total	Court terme	Moyen et long terme	Préfinancement	Total
A) Crédits bancaires	1028,71	390,76	7,51	1426,98	1035,16	524,72	9,49	1569,37
1) Crédits directs	256,97	146,22		403,19	292,57	152,42		444,99
{ agriculture	544,61	29,47		574,08	482,36	48,11		530,47
{ commerce	226,57	59,86	1,68	288,11	255,56	142,10	5,63	403,29
{ industrie		138,82		138,82		167,39		167,39
dont { divers dont :								
{ — construction	0,56	16,39	5,83	22,78	4,67	14,70	3,86	23,23
{ — Communes et collectivités publiques								
{ — Activités mal définies				765,51				753,62
2) Encours commerciaux				23,18				15,07
{ agriculture				507,24				467,24
dont { commerce				236,09				271,31
{ industrie								
{ Activités mal définies ..								
3) Total général des crédits bancaires				2193,49				2322,99
B) Crédit Agricole Mutuel	657,01	10,10		667,11	494,80	19,87		514,67
C) S.A.P.	16,29	5,56	0,93	22,78	17,36	5,06	0,89	23,31

Tableau n° 19 (suite)

En millions de NF	1959				1960			
	Court terme	Moyen et long terme	Préfinancement	Total	Court terme	Moyen et long terme	Préfinancement	Total
A) Crédits bancaires	1315,20	1156,18	12,84	2484,22	1726,8	1232,1	36,4	2995,3
1) Crédits directs	346,05	169,22		515,27	353,2	192,1	8,7	554,0
{ agriculture	620,45	40,40		660,85	897,1	56,2	6,5	959,8
{ commerce	314,88	663,26	11,44	982,58	435,1	658,1	20,7	1113,9
{ industrie		254,21		254,21	1,6	296		297,6
{ divers dont :								
— construction	4,36	12,25	1,40	19,01	3,1	11,2		14,3
— Communes et collectivités publiques	29,46	15,84		45,30	36,7	18,5	0,5	55,7
— Activités mal définies				924,88				1101,9
2) Encours commerciaux				16,91				16,0
{ agriculture				573,40				614,2
{ commerce				332,10				465,1
{ industrie				2,47				6,6
{ Activités mal définies								
3) Total général des crédits bancaires				3409,10				4097,2
B) Crédit Agricole Mutuel	577,81	27,26		605,07	819,92	25,37		845,29
C) S.A.P.	26,51	6,98	0,34	33,83	30,30	12,73	0,84	43,87

En millions de NF	1961				1962			
	Court terme	Moyen et long terme	Préfinancement	Total	Court terme	Moyen et long terme	Préfinancement	Total
A) Crédits bancaires	1436,9	1256,8	37,7	2731,4	1317,0	1326,1	28,8	2671,9
1) Crédits directs	359,9	214,7	9,9	584,5	472,4	216,1	9	697,5
agriculture	630,2	68	10,3	708,5	432,5	49,3	5,4	487,2
commerce	412,8	624,7	16,4	1053,9	367,1	686	10,2	1063,3
industrie	0,9	322,5		323,4	1,2	356,5		357,7
dont divers dont :								
— Construction	2,6	6,4		9,0	12,2	6	4,2	22,4
— Communes et collectivités publiques	30,5	20,5	1,1	52,1	31,6	12,2		43,8
— Activité mal définies				949,2				404,7
2) Encours commerciaux				16,4				7
agriculture				525,4				185,8
dont commerce				402,1				209
industrie				5,3				2,9
Activités mal définies								
3) Total général des crédits bancaires				3680,6				3076,6
B) Crédit Agricole Mutuel	636,54	24,32		660,86	61,47	18,81		80,28
C) S.A.P.	26,17	13,72		39,39	86,19	8,45		94,64

DOCTRINE



Section I

La répartition des crédits d'après la nature de l'activité économique

Il est possible tout d'abord, en prenant la nature de l'activité économique comme point de repère, de faire ressurgir à travers la structure des crédits la structure de l'économie algérienne et l'évolution du secteur moderne. On peut ensuite, sur l'exemple de l'agriculture, montrer comment la répartition des crédits ne fait que refléter les deux secteurs moderne et traditionnel de cette agriculture d'avant 1962.

Paragraphe 1

La répartition des crédits entre les différents secteurs (1)

A partir du tableau n° 19 (partie A) on a établi la répartition des crédits bancaires par grands secteurs. La lecture du tableau n° 20 et des graphiques n° 9 et 10 donne bien le profil de l'économie algérienne avant 1962 et des modifications qui se sont fait jour dans la structure de cette économie : on constate en effet jusqu'en 1959 une répartition différenciée du crédit suivant les branches d'activité avec une prépondérance très marquée du crédit pour les activités agricoles ou dépendant de l'agriculture et une grande faiblesse des crédits destinés à l'industrie. Il ne faut pas oublier en effet que si les crédits bancaires à l'agriculture ne représentent durant cette époque qu'aux alentours de 20 à 25 % des crédits bancaires globaux, on ne peut mesurer exactement la place de cette activité dans la distribution du crédit qu'en tenant compte des prêts commerciaux qui ont pour objet de permettre aux négociants de financer la commercialisation de la récolte (notamment de la récolte viticole). Or, pour la même période, ceux-ci représentent près de 30 % des crédits directs à court terme (2). Les crédits bancaires à eux seuls (3) reflètent donc bien la nature essentiellement agricole de l'économie algérienne avant 1958-1959, de même que l'évolution de ces mêmes crédits à partir de cette époque avec le développement marqué des crédits allant à l'industrie traduit bien la volonté d'industrialisation symbolisée par le Plan de Constantine. Mais c'est non seulement la part de chacun des secteurs que l'on peut définir à travers l'analyse des crédits, mais encore, à l'intérieur d'un même secteur, il est possible de déceler la part qui revient tant au secteur moderne qu'au secteur traditionnel. L'exemple de l'agriculture activité dominante est particulièrement apte à éclairer ce point.

(1) Cf. sur ce point R. GENDARME : L'économie de l'Algérie, sous-développement et politique de croissance. A. COLIN 1959, p. 1155.

(2) « Les mouvements des crédits à court terme alloués au commerce algérien sont dominés par la commercialisation des produits agricoles » (R. MAUGER : Evolution et emploi des disponibilités bancaires en Algérie pendant l'année 1951. Bulletin économique et juridique, n° 153, juillet 1952, p. 226).

(3) Il faudrait en effet tenir compte des crédits distribués par les caisses de crédit agricole mutuel et les SAP pour avoir une vue complète des crédits allant à l'agriculture.

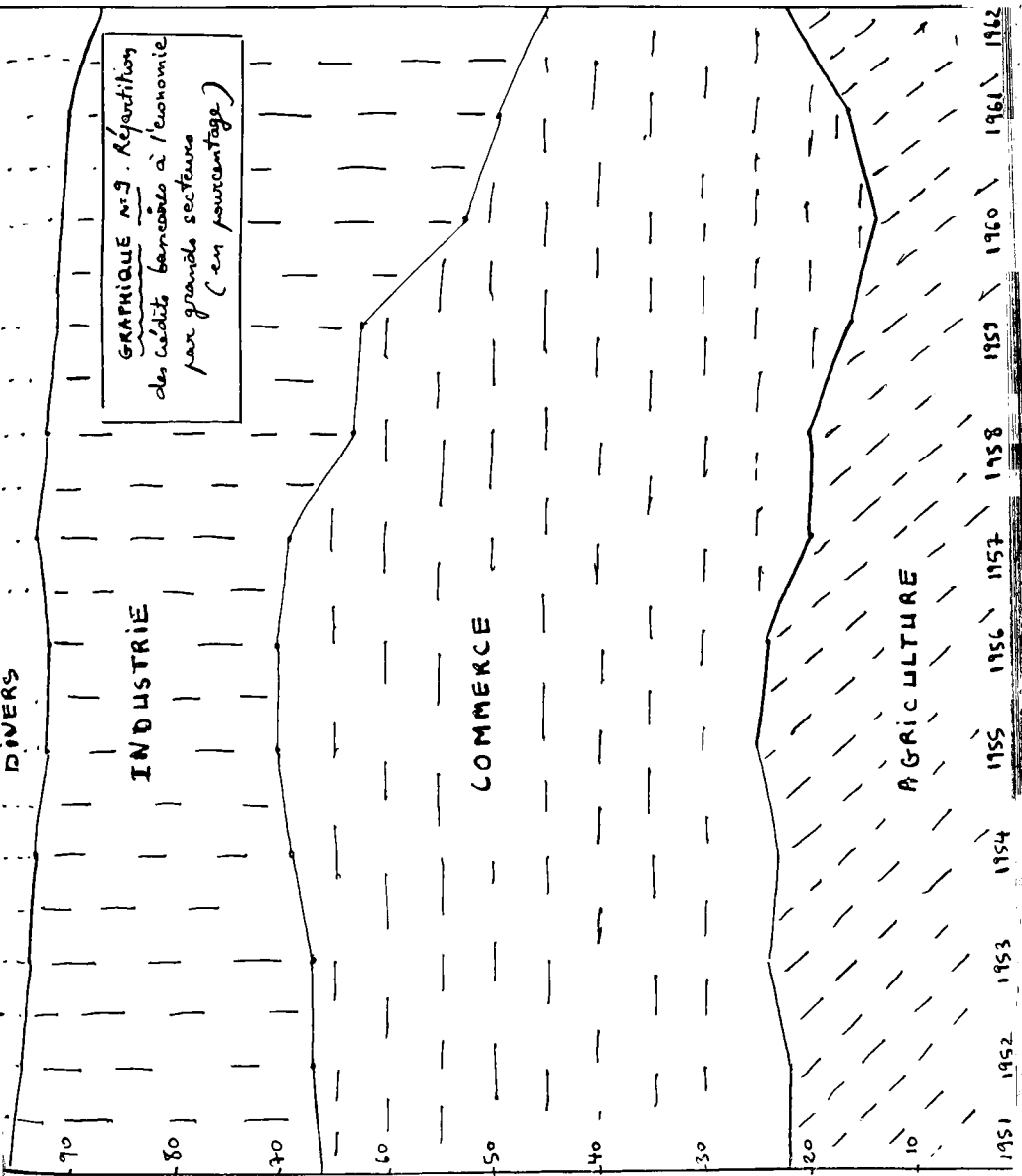
DIVERS

INDUSTRIE

COMMERCE

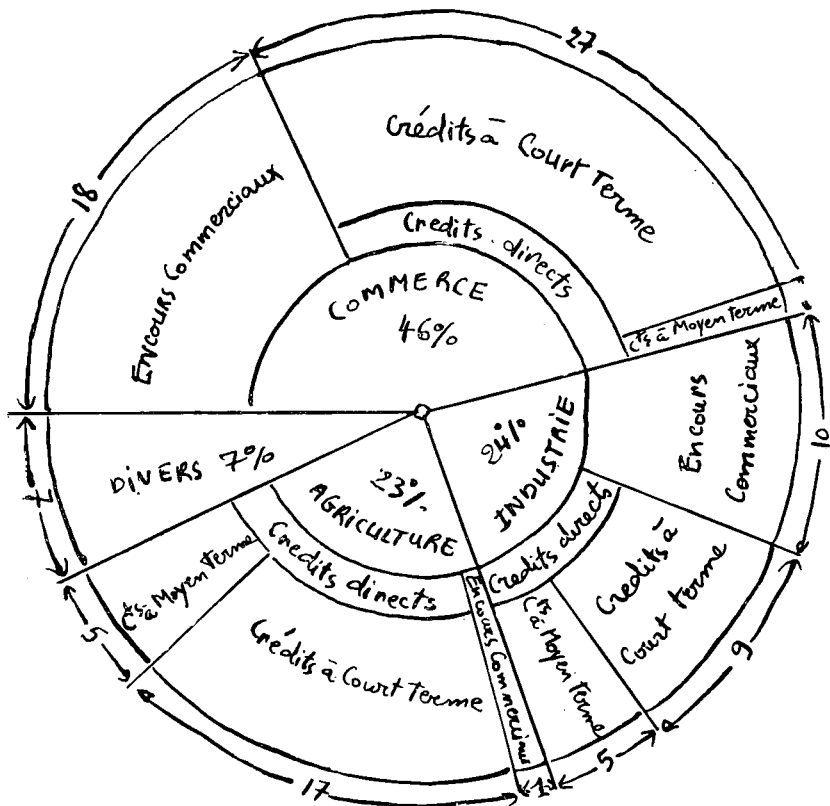
AGRICULTURE

GRAPHIQUE n°3. Répartition
des crédits bancaires à l'économie
par grands secteurs
(en pourcentage)



GRAPHIQUE. N°10 : Répartition des crédits à l'économie par grands secteurs

ALGÉRIE

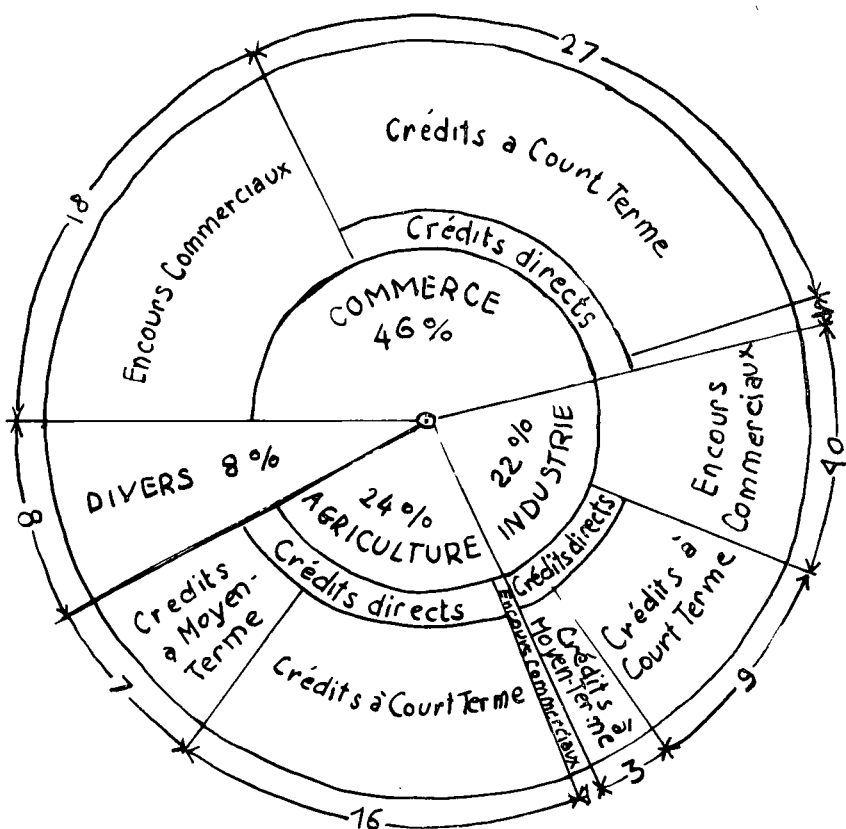


31-12-1954

(Établi d'après les Statistiques des Rapports annuels du Conseil Algérien du Crédit)

GRAPHIQUE n° 10 : Répartition des Crédits à l'économie par grands secteurs (suite)

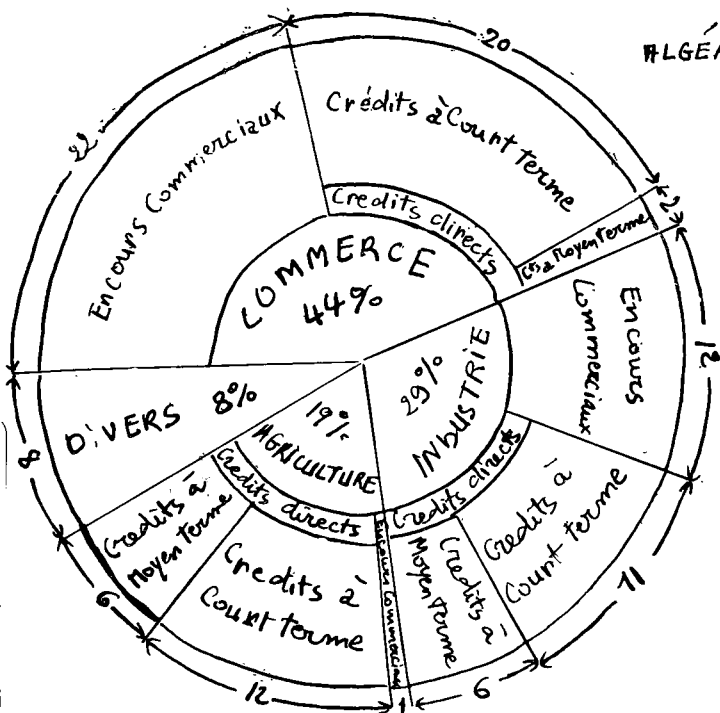
ALGERIE



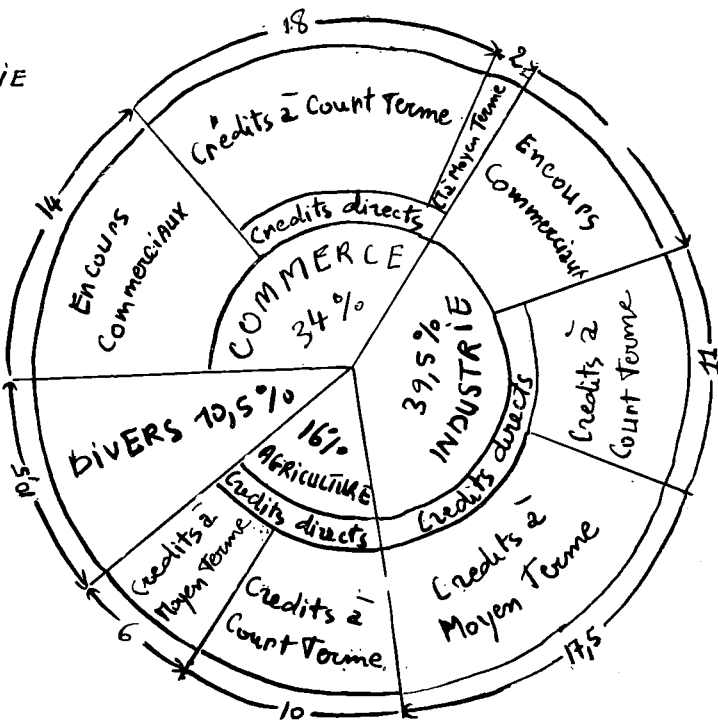
31-12-1956

GRAPHIQUE N° 10 : Répartition des Crédits à l'économie par grands secteurs (suite)

ALGÉRIE



31-12-1958



31-12-1961

Tableau n° 20 : Répartition des crédits bancaires à l'économie par grands secteurs (en pourcentage)

	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Agriculture	22	22	24	23	25	24	20	20	16	14	16	22,9
Commerce	44	45	43	46	45	46	49	43	36	38,5	34	21,9
Industrie	31	28	27	24	22	22	24	29	39	38,5	39,5	41,4
Divers	3	5	6	7	8	8	7	8	9	9	10,5	13,8
dont												
Construction	3	4	5	6	7	7	6	7	7	7,9	9	11,6

Sources : Rapports annuels du conseil algérien du crédit
 Rapports annuels de la zone franc

(pourcentages arrondis)

Paragraphe 2

La répartition des crédits à l'intérieur des secteurs :

L'exemple de l'agriculture

On a pu en étudiant la structure économique de l'Algérie avant 1962 déceler deux agricultures : une agriculture moderne et une agriculture traditionnelle. On a montré comment chacune de ces deux agricultures se trouvait desservie par son propre réseau de crédit : Banques et Caisses de Crédit agricole mutuel pour l'agriculture moderne et SIP (SAP) pour l'agriculture traditionnelle. On ne s'étonnera donc point que ce dualisme institutionnel trouve son prolongement sur le plan de la répartition du crédit : le tableau n° 19 donne des chiffres qui se passent de longs commentaires. Il n'est en effet pas besoin de se perdre en calculs très précis entre d'une part ce que reçoit le secteur agricole moderne (Banques et Crédit agricole mutuel) et d'autre part ce qui revient au secteur traditionnel (SAP) pour prendre conscience du « caractère pauvre » (1) de ce dernier système de crédit par rapport au précédent. Les sociétés agricoles de prévoyance ne distribuent que de la « poussière de crédit » (2), d'un crédit qui en outre, bien que visant à supprimer l'usure, n'est pas souvent rentable pour le bénéficiaire car il demeure trop cher (3).

Ainsi « l'étude des secteurs qui bénéficient des crédits à l'économie illustre de nouveau le dualisme » (4) dont souffre l'Algérie avant 1962 (5). On peut retrouver encore cette dépendance et cette désarticulation à partir d'une analyse de la répartition des crédits d'après leur catégorie.

(1) M. ABDI : Le crédit agricole en Algérie 1954-1964. Mémoire Institut d'études politiques, Alger 1965, p. 9.

(2) M. T. STRAGGIOTTI : Essai d'approche structurale des risques d'inflation en Algérie. Mémoire DES. Paris 1967, p. 56.

(3) Il est vrai que ce tableau des sources de crédit à l'agriculture traditionnelle n'est sans doute pas complet. Il ne faudrait pas se limiter à l'étude du crédit distribué par les SAP mais aussi tenir compte des « sources non institutionnelles » de crédit qu'a étudié U. TUN WAI. (Cf. U. TUN WAI : Les taux d'intérêt dans les pays peu développés en dehors des marchés monétaires organisés. BIRD 1963).

(4) M. SAINT-MARC : Zone franc et décolonisation. Sedes 1964, p. 97.

(5) Cf. aussi J. GUILLOT : L'amélioration du niveau de vie des populations rurales en Algérie, dans, étude présentée par F. FERROUX : Problèmes de l'Algérie indépendante, PUF 1963, notamment, p. 49.

Section II

La répartition des crédits d'après leur catégorie

On s'attache successivement ici à la forme des crédits, puis à leur durée.

Paragraphe 1

La répartition des crédits d'après leur nature

Il existe deux grandes formes de crédit : les encours commerciaux et les crédits directs.

* On constate *tout d'abord* une nette prédominance des crédits directs qui constituent au moins les deux tiers des crédits totaux (cf. tableau n° 21 et graphique n° 11). Il y a là une caractéristique fondamentale que François Bloch-Lainé croit pouvoir relever pour l'ensemble des pays de la zone franc : la première caractéristique dans le domaine du court terme, écrit-il, « est la place qu'y tiennent les avances en blanc aux dépens de l'escompte des effets de commerce de sorte que le crédit personnel l'emporte sur le crédit réel » (1).

* On observe *ensuite* une ventilation des crédits bancaires pour les principales branches de l'activité, très différente selon qu'il s'agit précisément d'encours commerciaux ou de crédits directs (cf graphiques n° 12 et n° 13). C'est ainsi par exemple que pour le très important crédit à l'agriculture, la quasi-totalité des crédits bancaires à cette activité se fait sous la forme d'avances directes. Les encours commerciaux dans ce secteur sont peu importants : ils représentent à la fin de l'année 1956 3% seulement du total du papier commercial escompté par l'ensemble des secteurs économiques. En longue période, ils restent relativement stables ; leur volume est toujours modéré puisqu'il est dans l'ensemble de moins de 1% du total des crédits. On notera néanmoins que, bien que très différents en importance, encours commerciaux et crédits directs à court terme pour l'agriculture n'en varient pas moins tous les deux dans le temps au cours de l'année avec le rythme de la vie agricole du secteur moderne (2). C'est ainsi que l'évolution des crédits à court terme, liée aux alternances régulières de dépenses et de recettes des agriculteurs, se traduit, chaque année, par une courbe ascendante pendant les six premiers mois consacrés aux façons culturales, par un infléchissement au moment de la commercialisation des récoltes de céréales et une reprise au cours du dernier trimestre à laquelle concourent les prélèvements pour couvrir les nouveaux frais d'exploitation et les négociations de warrants-vins destinés à l'amortissement des crédits anciens. Quant aux encours commerciaux, composés surtout de tirages de producteurs sur négociants en vins dont l'escompte est strictement réglementé la mobilisation

(1) F. BLOCH-LAINE : La zone franc. PUF, 1956, p. 236.

(2) Sur la variation saisonnière des crédits. Cf. aussi par ex. R. LEMOYNE : La monnaie. Madagascar. Cahiers de l'ISEA. Série F. n° 17. Janvier 1962, p. 188.

Tableau n° 21 : Répartition des crédits bancaires à l'économie en encours commerciaux et crédits directs

	1951		1952		1953		1954		1955		1956	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Encours commerciaux ..	388,43	29	408,86	27	453,77	28	509,97	29	550,94	29	593,73	29
Crédits directs	962,20	71	1110,16	73	1156,18	72	1266,44	71	1318,81	71	1440,80	71
Total crédits .	1350,63	100	1519,02	100	1609,95	100	1776,41	100	1869,75	100	2034,53	100

Tableau n° 21 (suite)

Répartition des crédits bancaires à l'économie en encours commerciaux et crédits directs

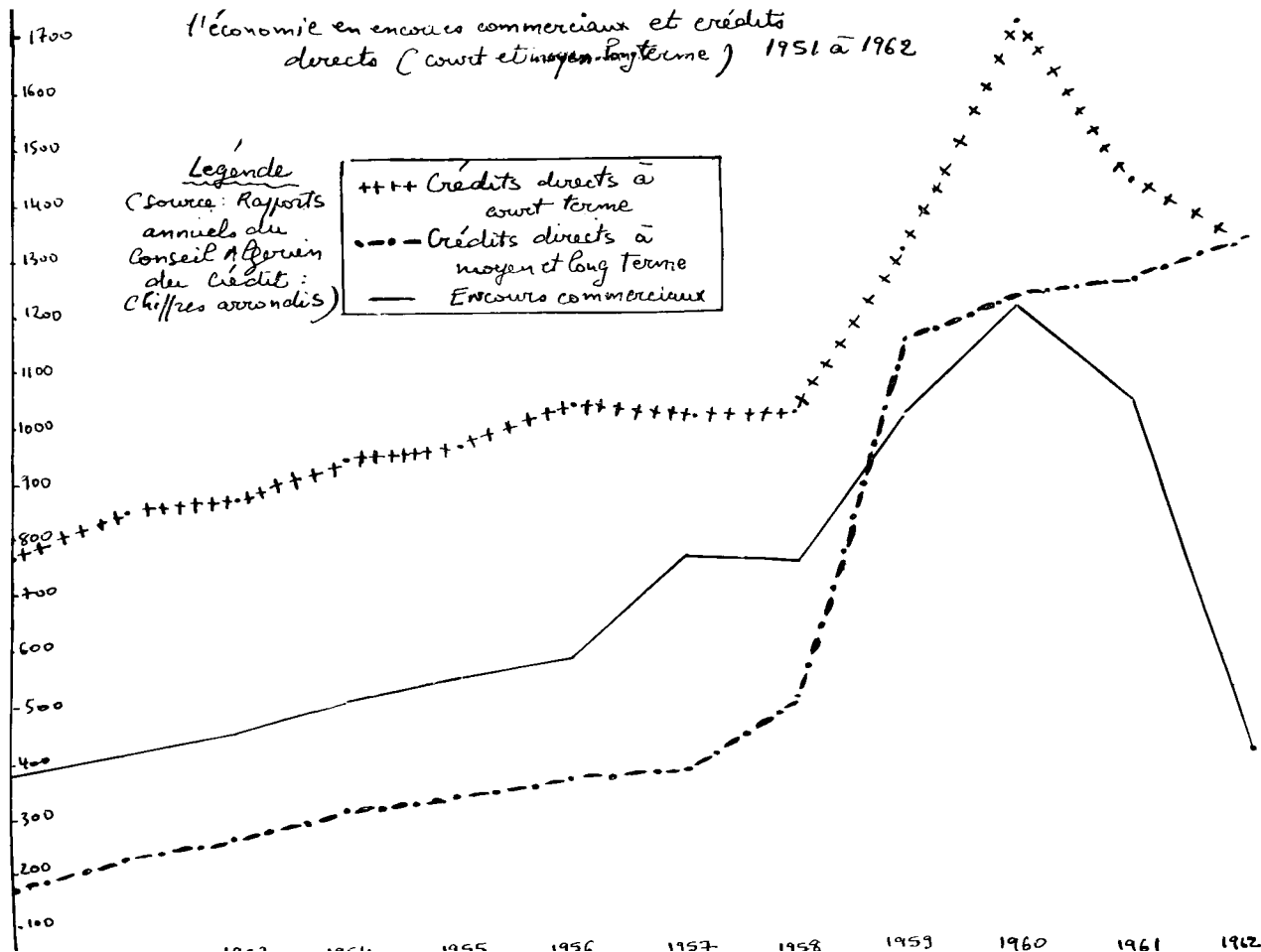
	1957		1958		1959		1960		1961		1962	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Encours commerciaux ..	766,51	35	753,62	32	924,88	27	1101,9	27	942,2	26	404,7	13
Crédits directs	1426,98	65	1569,37	68	2484,22	73	2995,3	73	2731,4	74	2671,9	87
Total crédits	2193,49	100	2322,99	100	3409,10	100	4097,2	100	3680,6	100	3076,6	100

(chiffres et pourcentages arrondis)

l'économie en encours commerciaux et crédits directs (court et moyen-long terme) 1951 à 1962

Legende
(Source: Rapports
annuels du
Conseil d'Économie
du Crédit:
Chiffres arrondis)

+++ Crédits directs à
court terme
-.-.- Crédits directs à
moyen et long terme
— Encours commerciaux

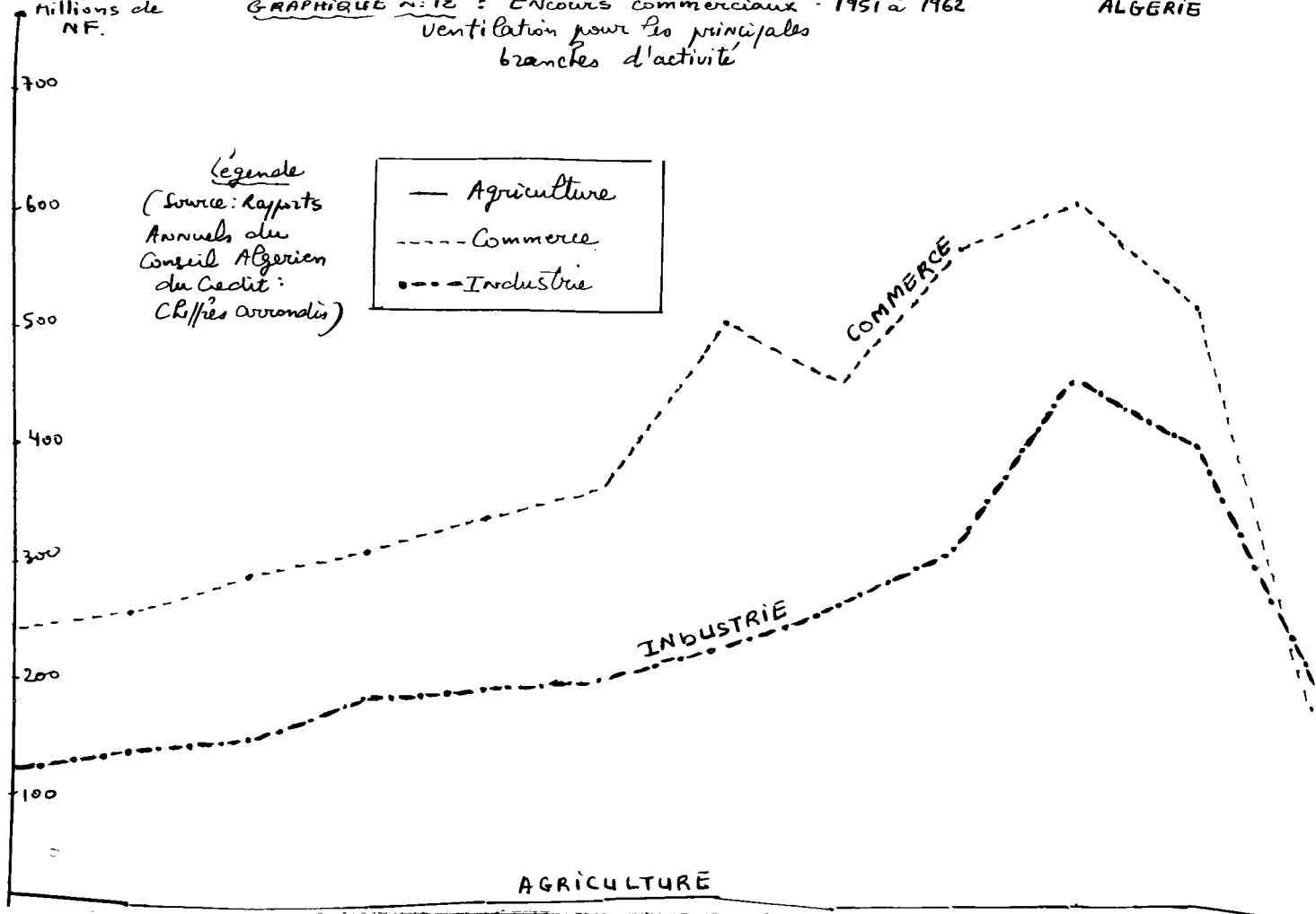
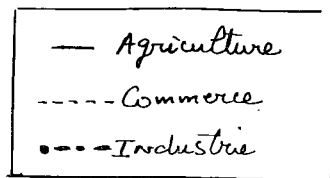


Millions de
NF.

GRAPHIQUE N° 12 : ENCOURS commerciaux - 1951 à 1962
Ventilation pour les principales
branches d'activité

ALGÉRIE

Légende
(Source: Rapports
Annuels du
Conseil Algérien
du Crédit:
Chiffres arrondis)

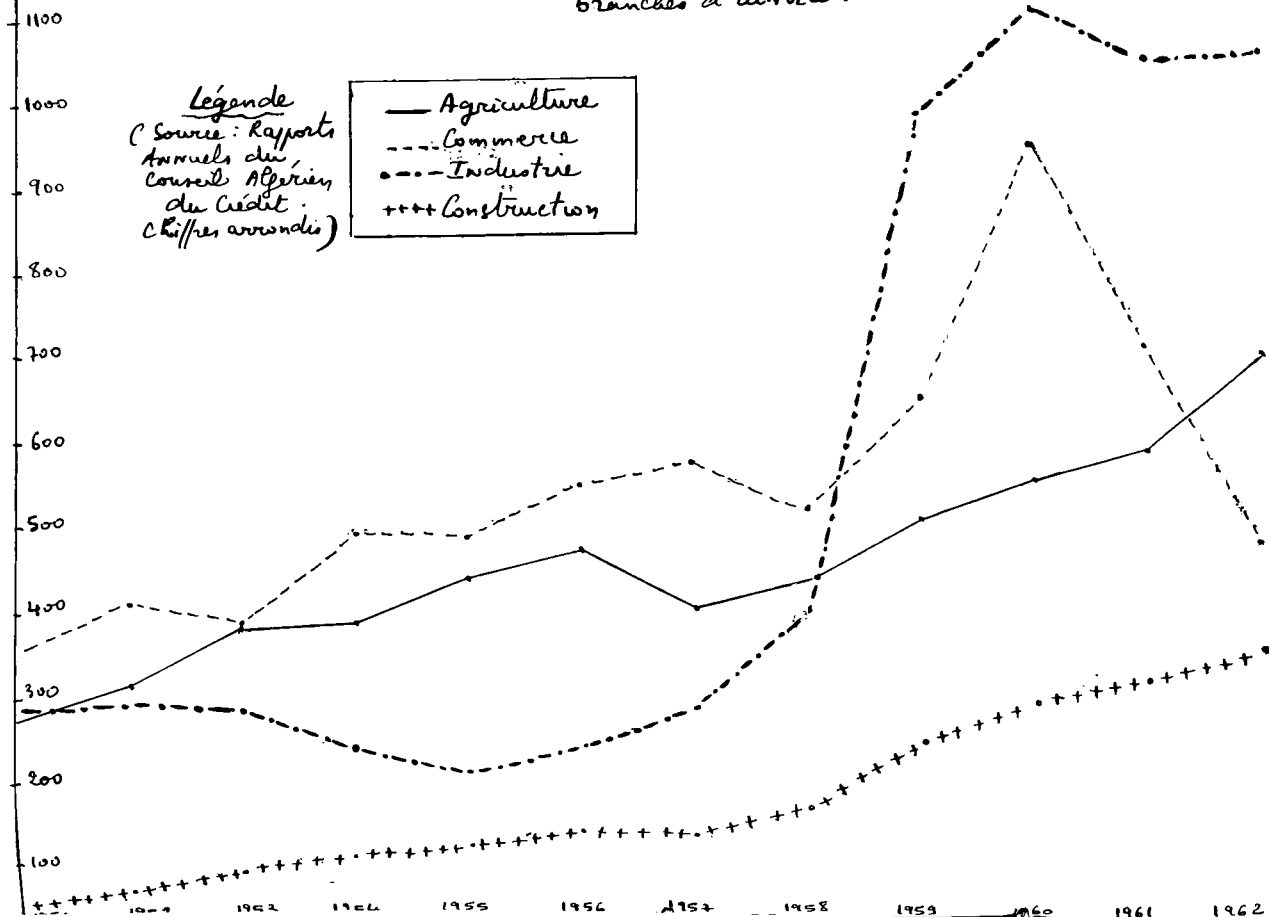
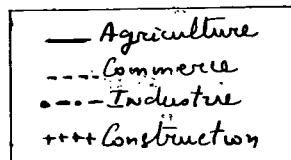


de NF

GRAPHIQUE N° 15 : Crédits accrus 1951 à 1962
Ventilation pour les principales
branches d'activité.

ALGERIE

Légende
(Source : Rapports
Annuels des
Conseils Algériens
du Crédit
Chiffres arrondis)



en banque de ces valeurs est interdite à compter de la deuxième quinzaine de novembre ; la durée de ces effets ne doit pas dépasser 9 jours leur volume est soumis à des crêtes chaque année : ils sont en diminution normalement pendant les deux premiers trimestres, ce fléchissement coïncidant avec la résorption progressive de la récolte précédente, puis ils reprennent leur progression dans la deuxième moitié de l'année, les premières transactions de l'année en cours entraînant évidemment la création d'un nouveau courant de papier durant le troisième trimestre ; ils augmentent enfin plus sensiblement au 4^e trimestre par suite de la négociation de tirage de viticulteurs sur négociants en vins.

• On notera *enfin* qu'à l'inverse du secteur agricole la ventilation entre encours commerciaux et crédits directs est beaucoup plus équilibrée pour le commerce et l'industrie, les crédits directs restant néanmoins plus importants surtout dans le secteur industriel, et que l'évolution saisonnière des encours commerciaux est très similaire en général pour le secteur commercial et le secteur industriel : la courbe est sensiblement parallèle avec, dans les deux cas, un fléchissement habituel au premier trimestre, une augmentation au second, le maintien ou une très légère diminution au troisième durant les mois creux d'été, et une forte poussée dans les trois derniers mois de l'année. Aussi bien, les encours commerciaux dans le commerce et l'industrie étant de loin les plus importants dans le total des encours commerciaux, on ne sera pas étonné que la courbe globale des encours commerciaux ait l'allure normale suivante : baisse au premier trimestre, reprise au deuxième, maintien au troisième et forte progression dans les trois derniers mois. D'autres similitudes encore pourraient être mises en relief : et notamment la progression parallèle et assez modérée des courbes d'encours commerciaux et de crédits pour ces deux secteurs jusqu'en 1958-1959 ; ensuite la brusque poussée correspondant à l'intensification de l'industrialisation avec le Plan de Constantine. Mais on peut retrouver encore ces mêmes phénomènes en s'attachant à la répartition des crédits directs selon leur durée.

Paragraphe 2

La répartition des crédits d'après leur terme

C'est une des caractéristiques des crédits dans les pays sous-développés que d'être essentiellement des *crédits à court terme* : René Gendarme, examinant les caractéristiques du crédit dans les pays non industrialisés, peut écrire « c'est un crédit essentiellement à court terme » (1). De même J.M. Albertini note : « Axées sur l'export-import et les opérations de change, les banques ne s'engagent pas dans l'économie. Elles ... négligent presque complètement l'investissement » (2).

(1) R. GENDARME : La pauvreté des Nations. CUJAS 1963, p. 71.

(2) J. M. ALBERTINI : Les mécanismes du sous-développement. Les éditions ouvrières 1967, p. 273.

Enfin un spécialiste comme le Professeur Bloomfield observe : « les banques commerciales ne pratiquent que dans une faible mesure, si même elles les pratiquent, les opérations de prêts à long terme... Dans la plupart des pays sous-développés on constate un net déséquilibre dans la répartition des crédits consentis par les banques commerciales. Les banques commerciales, en grande partie parce qu'elles sont traditionnellement intéressées par la forte liquidité de leur actif, ont tendance à s'occuper presque uniquement des prêts à court terme destinés à financer les échanges extérieurs, le commerce intérieur, la constitution de stocks et autres opérations à court terme du même genre... Les prêts à long terme et moyen terme ne constituent habituellement qu'une part relativement négligeable des portefeuilles bancaires » (1).

• Qu'en est-il pour l'Algérie d'avant l'indépendance ? Examinons la répartition des crédits bancaires directs entre crédits à court terme, crédits à moyen et long terme et crédits de préfinancement. On rappelle que par crédits de préfinancement on entend des avances bancaires généralement assorties d'une garantie publique, octroyées dans l'attente soit du règlement d'indemnités administratives soit, dans le secteur industriel, du relais par des crédits longs des organismes spécialisés ou des sociétés de développement régional. Dans un cas comme dans l'autre, leur durée ne doit pas dépasser celle du court terme afin de ne pas peser sur la monnaie. L'Institut d'Emission ne les admet donc que pour un an au maximum et, pour les préfinancements industriels, sous la condition expresse que le remboursement en soit assuré dans ce délai par l'utilisation de prêts à long terme ou, si celle-ci n'est pas encore possible, par des fonds propres non immobilisés des banques. Ainsi, bien que par leur objet ils s'apparentent aux crédits longs, ils doivent par leur durée demeurer dans la catégorie du court terme. Les crédits de préfinancement subiront une très faible augmentation durant toute la période en cause. Leur évolution n'appelle pas de commentaire particulier, les sommes au demeurant restant modestes. Les crédits directs à court terme d'une part et à moyen et long terme d'autre part sont eux plus importants : les crédits à moyen terme sont des avances dont le remboursement doit être assuré en cinq ans par les revenus mêmes des entreprises financées : ce sont des crédits d'équipement proprement dits. Si l'on examine la répartition des crédits directs entre ces crédits et les crédits à court terme on obtient les pourcentages suivants (tableau n° 22) (2) (et les graphiques n° 14 et n° 15).

(1) A. I. BLOOMFIELD : La politique monétaire dans les pays sous-développés dans Institutions financières et politiques monétaires. BIRD 1963, pp. 11 et 12.

(2) Les calculs ont été effectués en considérant arbitrairement les crédits de financement comme partie prenante des crédits à court terme.

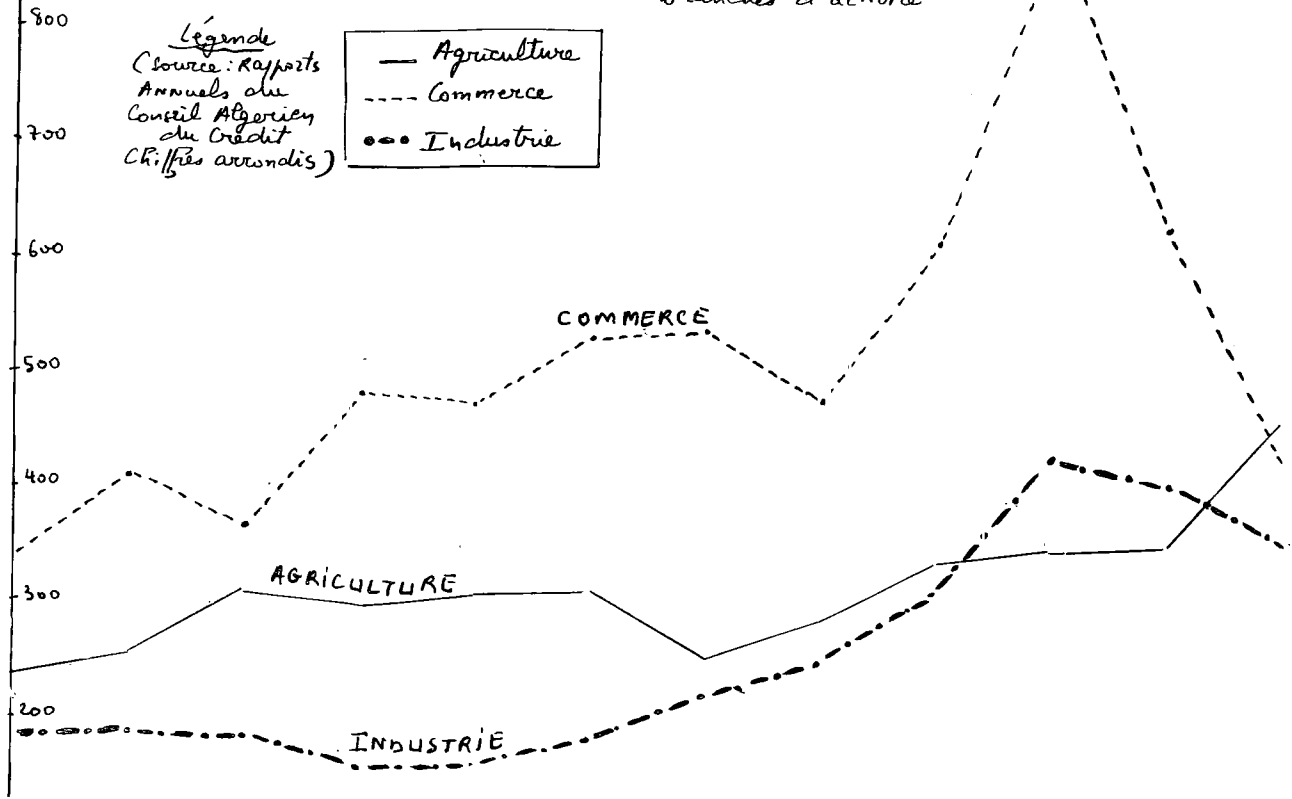
de NF

GRAPHIQUE N° 14 : Crédits directs à court terme
1951. à 1962
Ventilation pour les principales
branches d'activité

ALGÉRIE

Légende
(Source: Rapports
Annuels du
Conseil Algérien
du Crédit
Chiffres arrondis)

—	Agriculture
---	Commerce
...	Industrie



GRAPHIQUE N° 15: Crédits directs à moyen et long terme
1951 à 1962
Ventilation pour les principales
branches d'activité.

ALGÉRIE

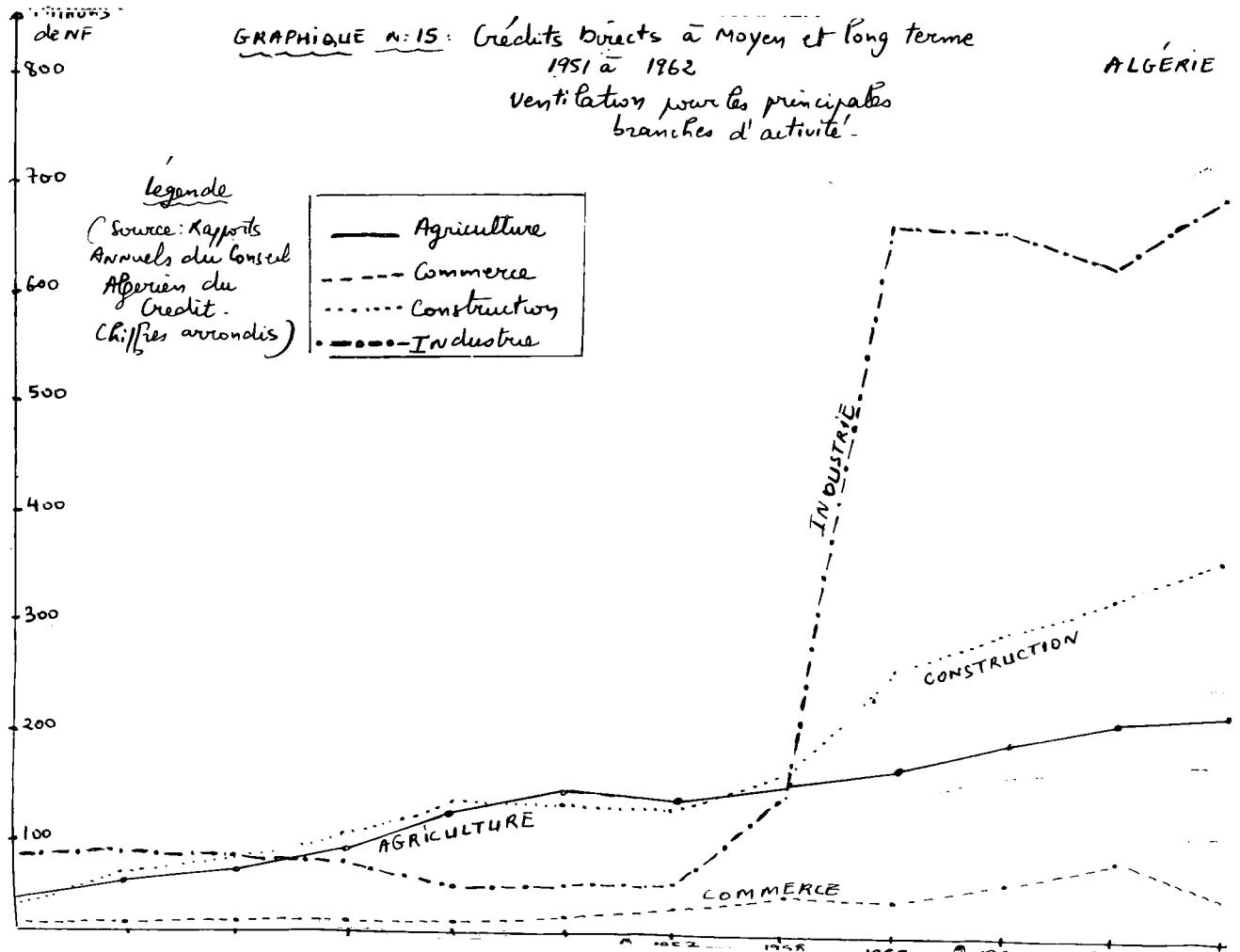


Tableau n° 22 : Répartition des crédits bancaires directs entre les crédits à court terme et les crédits à moyen et long terme

ANNEES	1949	1950	1951	1952	1953	1954
Crédits à court terme	87	84	82	79	77	75
Crédits à moyen et long terme terme	13	16	18	21	23	25
ANNEES	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Crédits à court terme	74	74	73	67	54	59
Crédits à moyen et long terme terme	26	26	27	33	46	41
ANNEES	1961	1962	Source : Rapports annuels du Conseil Algérien du Crédit (pourcentages arrondis)			
Crédits à court terme	54	51				
Crédits à moyen et long terme terme	46	49				

Il n'est que de jeter un rapide coup d'œil à ce tableau ainsi qu'aux graphiques n° 14 et n° 15 qui ventilent ces différents crédits par principales branches d'activité pour s'apercevoir qu'en Algérie, avant 1958-1959, les variations de la masse des crédits bancaires directs ont été dominées par celles des crédits courts, les crédits à moyen et long terme restant durant toute cette période, malgré une certaine progression, assez modestes tant dans l'agriculture, le commerce que l'industrie. Et « cette constatation révélerait une faiblesse extrême des investissements si on ne savait qu'une partie de ceux-ci sont réalisés par l'Etat, sans qu'il soit fait appel au crédit bancaire » (1). Il n'en est plus de même après 1959 : on assiste en effet à partir de cette date à une modification de la structure des crédits, c'est-à-dire à une augmentation considérable des crédits longs, changement qui ne fait que traduire les modifications qui se dessinaient dans la structure de l'économie algérienne : cette poussée intéresse presque exclusivement en effet l'industrie (et prioritairement les crédits d'équipement pétrolier, la progression dans les autres branches industrielles n'ayant pas de commune mesure avec la progression de ce secteur) et l'habitat. Ce

(1) R. GENDARME : L'économie de l'Algérie. Sous-développement et politique de croissance. A. COLIN 1959, p. 155.

développement des crédits d'équipement beaucoup plus rapide que celui des crédits courts manifestait ainsi l'orientation nouvelle inscrite dans les perspectives de développement du discours de Constantine (1).

• Mais l'analyse présentée ici reste encore trop globale. Il ne faut pas oublier en effet que si la distribution du crédit en Algérie avant l'indépendance était caractérisée par l'insuffisance du crédit à moyen terme, cette insuffisance générale recouvrait une nouvelle situation inégalitaire entre d'une part un secteur moderne qui bénéficiait néanmoins de sources de financement à moyen et long terme relativement nombreuses (établissements de crédit publics ou semi-publics, rôle de la Banque de l'Algérie) et d'autre part un secteur traditionnel ne pouvant s'adresser qu'à des organismes aux ressources limitées. Ici encore, à l'intérieur même des crédits à moyen et long termes, le dualisme se perpétue notamment entre l'agriculture traditionnelle et l'agriculture moderne : on peut pour s'en convaincre comparer les crédits à moyen et long termes distribués par les SAP et ceux répartis par le crédit agricole mutuel et les banques (cf tableau n° 19).

**

Aussi bien, à l'heure du bilan, après ce rapide tour d'horizon de la structure du système monétaire et de la structure de la masse monétaire et du crédit en Algérie avant 1962, est-il plus facile de comprendre ce qui, au delà du ton et des termes forcément acérés, peut être justifié dans ce jugement formulé par le Bulletin de l'APS sur la période que l'on vient d'examiner : le système monétaire et bancaire en Algérie avant l'indépendance, peut-on lire dans ce document, « était un authentique instrument de domination économique aux mains de la colonisation. Sa répartition géographique déséquilibrée au détriment des masses algériennes ne faisait qu'accentuer encore le dualisme économique entre un secteur traditionnel misérable et un secteur moderne capitaliste. Son activité orientée principalement vers la viticulture, production dominante et vers le crédit à la consommation rendait encore plus étroite la dépendance de l'économie algérienne vis à vis de l'ex-Métropole » (2).

Domination et dépendance, dualisme et désarticulation : ce sont à ces plaies que l'espérance de Juillet 1962 a voulu apporter un remède. Mais il faudra ici encore avant d'en juger s'intéresser d'abord à la nouvelle réalité algérienne de 1969. Cela fera l'objet d'une prochaine étude.

(1) Cf. sur ce point. A. DE L'EPINE . Financement des investissements et incitation à investir en Algérie. Thèse. Paris juin 1967. Tome I, pp. 10 et sv.

De façon plus générale cf. André SAMMAK : Le crédit à moyen et long terme et le développement économique le cas de la Syrie. Thèse Paris, 1962.

(2) Bulletin de l'APS : Monnaie et crédit, instruments de la planification financière et du développement économique. N° 106. 15 mars 1968, pp. 3 et 4.